

Direction des Territoires
Service Environnement et Forêt
Christophe SAUTIERE
Tél. : 04.75.66.75.42
Fax : 04.75.66.75.43
Mèl : csautiere@ardeche.fr

**COMMISSION LOCALE
D'INFORMATION
DE CRUAS – MEYSSE**

Réf. : 2017/CS/SE

PRIVAS, le 1^{er} juin 2017

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE
LA CLI DE CRUAS-MEYSSE
DU VENDREDI 1^{er} JUILLET 2016**

Cette réunion s'est déroulée à l'Hôtel du Département, salle Paul Ribeyre.

- Personnes présentes
 - CHAINTREUIL Michel, CNPE de Cruas – Meysse
 - CHANUT Christophe, CNPE de Cruas – Meysse
 - HOLLIN Pierre, CNPE DE Cruas – Meysse
 - HUGUES Stéphanie, CNPE de Cruas - Meysse
 - LAMBERT Emmanuel, CNPE de Cruas – Meysse
 - MARTIN Stéphane, CNPE de Cruas – Meysse
 - PERICO Pascal, CNPE de Cruas – Meysse

 - ARNICHAND Georges, Commune de Saint-Lager-Bressac
 - BONNETAUD Jacques, Expert
 - CHEYNET Michel, Commune de Rochemaure
 - COINDET Alain, Commune de Sauzet
 - COTTA Robert, Maire de Cruas
 - CUER Eric, Maire de Meysse
 - DANLOUE Jean-Pierre, Président de l'association des quartiers sud de Rochemaure
 - DESBORDES Roland, CRIIRAD
 - DESROUSSEAUX Jean-Louis, Commune de Condillac
 - FAURE Olivier, Union Départementale des Syndicats CFDT Drôme-Ardèche
 - GUYANDER Ronan, ASN
 - JOFFRE Alain, FRAPNA Ardèche
 - JOUFFRE André, Commune de Montboucher-sur-Jabron
 - KNOCKAERT Jean-Marie, Expert
 - MICHEL Marc, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
 - MONTIEL Yann, Union Départ. des Syndicats CGT de l'Ardèche
 - MURAOUR Madeleine, Commune de Montélimar
 - ŒIL André, Commune de La Coucourde
 - PALIX Dominique, Commune de Saint-Symphorien-sous-Chomérac

- PONS Georges, Commune de Les Tourrettes
 - POULENARD Sylviane, CRIIRAD
 - RARD René, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
 - RIBEYRE Lionel, Fédération Départementale des Chasseurs
 - SESTIER Pascal, Union Départementale Drôme-Ardèche des Syndicats FO
 - THEBAULT Gwenaëlle, Préfecture de l'Ardèche
 - TRONVILLE Frédéric, SDIS 07
 - VEYRET Olivier, ASN
- Personnes excusées
 - CAMUGLI Vincent, Commune de Savasse
 - CHAIZE Dominique, Commune de Saint-Vincent de Barrès
 - CHAUDET Catherine, Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Ardèche
 - DUCHEN Christophe, Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes
 - FAUQUE Henri, Maire de Saulce S/Rhône
 - GAUDIO Rémy, Union Départementale des Syndicats CFDT Drôme-Ardèche
 - MALFOY Christine, Conseillère Départementale de l'Ardèche
 - MASSEBEUF Isabelle, Conseillère Régionale Auvergne Rhône-Alpes
 - MENIAUD Aline, Commune de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
 - MONTAGNER Jean-Luc, Union Départementale Drôme-Ardèche des Syndicats FO
 - PEVERELLI Olivier, Conseiller Départemental de l'Ardèche
 - RADENAC Jean-Michel, Préfecture de l'Ardèche – Directeur de Cabinet
 - RAMPA Pierre, Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Ardèche
 - TRIBOULET Guy, Commune de Savasse
 - TRIOLLE Alain, Préfet de l'Ardèche

Robert COTTA ouvre la séance en attendant l'arrivée du président de la CLI Pascal TERRASSE qui avait prévenu de son retard. Il présente les personnes en tribunes et liste les personnes excusées.

Yann MONTIEL, secrétaire du CHSCT de la centrale de Cruas, déplore que pour cette CLI et les dernières CLI, le Bureau ne se soit pas réuni préalablement pour établir l'ordre du jour. Il intervient également au sujet de la demande de l'association « Ma Zone contrôlée » d'être membre de la CLI. L'association a fait une demande auprès de la CLI mais n'a pas eu de réponse. L'association « Ma Zone contrôlée » regroupe les entreprises sous-traitantes du nucléaire.

Il intervient également au sujet du dialogue social au sein du CNPE qu'il qualifie de « mauvais » avec un exemple à l'appui concernant les risques psychosociaux.

Il interpelle également l'ASN au sujet de problèmes sur des gaines de combustibles. Ce problème générique concernerait d'autres sites mais pose une question de sûreté. Il souhaite savoir ce que l'ASN préconise pour solutionner ce problème.

Enfin, il informe la CLI de l'organisation prochaine d'un colloque des travailleurs du nucléaire le premier week-end de septembre à SAVASSE.

Pascal TERRASSE arrive entre temps, salue les personnes présentes. Il indique qu'il est favorable à l'entrée de l'association « Ma Zone contrôlée » par soucis de transparence.

Au sujet de l'organisation préalable de Bureaux de la CLI, il rappelle au secrétariat de la CLI que ceux-ci soient bien organisés et que le départ de Martine PATUREL chargée de la CLI soit bien remplacé dans les meilleurs délais pour assurer un secrétariat pérenne.

Sur le point du dialogue social et sur la base de différents mails envoyés sur la boîte mail de la CLI concernant le contexte national de la loi travail, Christophe SAUTIERE, secrétariat de la CLI, rappelle que le règlement de la CLI doit être respecté et que la CLI ne peut servir de caisse de résonance du contexte politique national.

Pascal TERRASSE demande à ce que le règlement de la CLI soit renvoyé à ses membres pour information et rappel.

Yann MONTIEL considère que l'organisation du travail dans l'entreprise et le dialogue social peut avoir un impact sur la sûreté c'est pourquoi il a considéré légitime ses interventions sur la loi travail en discussion et le contexte social actuel de l'entreprise.

Le débat reprend plus précisément sur l'ordre du jour. Les questions sont listées par le Président.

- Alain JOFFRE, délégué de la FRAPNA interroge l'ASN au sujet des moteurs diesel de secours qui seraient situés en zone inondable et au sujet de malfaçons sur les générations de vapeur sur plusieurs sites dont Flamanville. Bien que Cruas ne soit à priori pas concerné il souhaite avoir information de ces malfaçons. Il souhaite savoir également si une évaluation de la radioactivité est conduite sur le site d'entreposage des générateurs et si des chiffres sont accessibles.
- Pascal TERRASSE insiste fortement sur l'importance de ces 3 questions.
- Sylvain ASCARI, commune de St Lager-Bressac souhaite avoir un retour d'expérience sur l'écouvillon qui est tombé dans le générateur de vapeur. Que s'est-il passé ? S'agit-il d'une erreur humaine ? Il ne veut viser personne en particulier mais sollicite des détails et des explications sur cet incident. Il souhaite aussi savoir pourquoi les générateurs de vapeur n'ont pas été changés.

Les réponses à ces questions sont apportées dans les différents points de l'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour : approbation du compte rendu de la CLI du 03 octobre et 4 décembre 2015.

Le président demande s'il y a des questions éventuelles.

- Monsieur DANLOUE souhaite que l'on pondère la présentation faite par la CRIIRAD lors de la dernière CLI concernant les effets de l'iode. Il souhaite plus de détail. Pour lui il n'y a eu qu'une approche radioactive et non pas biologique ni humaine. Il indique qu'il va remettre un petit document aux membres de la CLI sur ce sujet (ce qu'il fait en fin de séance).
- Pascal TERRASSE indique que ces sujets vont bien être débattus en réunion. Il conclut sur l'approbation des comptes rendus. Ceux-ci sont adoptés.

Point 2 de l'ordre du jour : présentation du budget prévisionnel 2016 de la CLI

- Christophe SAUTIERE fait une lecture succincte du projet de budget pour l'année 2016 en indiquant qu'il s'agit d'un budget de reconduction des années précédentes.
- Pascal TERRASSE rappelle qu'il a sollicité le président de l'ANCLI au sujet de la pérennisation des financements de l'ASN pour les CLI.
- Madame Sylvianne POULENARD de la CRIIRAD souhaite que des détails soient donnés sur les composantes du budget prévisionnel et notamment sur les éventuels projets d'études.
- Monsieur HOLLIN du CNPE de Cruas-Meysses cite un exemple d'étude réalisée en 2011 concernant une expertise sur les rejets et prise d'eau de la centrale.
- Monsieur Christophe SAUTIERE, secrétariat CLI, indique qu'il n'y a pas eu d'étude réalisée l'an dernier et qu'il n'existe pas de projet identifié à ce jour pour 2016 mais que de telles études peuvent être suggérées par le bureau de la CLI.
- Monsieur Pascal TERRASSE rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel qui est transmis ensuite à l'ASN pour obtenir un co-financement. Il demande au secrétariat de la CLI de présenter aussi le compte administratif de l'an dernier.
- Monsieur JOUFFRE, FRAPNA demande si les frais de personnel concernent des frais du Département ?
- Christophe SAUTIERE répond que s'il s'agit bien de frais de salaires d'agents du Département car la CLI de Cruas est administrée directement par des agents du Département et qu'elle ne dispose pas d'une entité juridique spécifique, donc pas d'un budget spécifique sur le plan comptable.

Point 3 et point 4: Bilan synthétique de la sûreté, de la sécurité, de l'environnement et de la radioprotection 2015 et programmation 2016. Bilan des prélèvements et rejets

Présentation par Monsieur Michel CHAINTREUIL et Monsieur HOLLIN, CNPE. Un Powerpoint est projeté.

Ce bilan synthétique est annexé au présent compte rendu (annexe 1)

Il comprend le point 4 (bilan des prélèvements et rejet) de l'ordre du jour initial.

Point 5 : Bilan des inspections ASN 2015 et début 2016

M. Arnaud LAVERIE, ASN présente le bilan des inspections, le bilan des arrêts pour maintenance et le bilan succinct des événements significatifs.

Un Powerpoint est projeté. Ce bilan est repris en annexe 2 au présent compte rendu.

M. VEYRET, ASN pointe particulièrement 2 événements dont l'un classé initialement au niveau zéro par le CNPE mais qui a dû être requalifié au niveau 1 compte tenu de sa gravité et de l'organisation inappropriée de l'exploitant pour traiter cet incident. M. VEYRET met en cause notamment l'extrême fractionnement des tâches dans l'organisation du travail.

Monsieur Yann MONTIEL, union départemental des syndicats CGT de l'Ardèche s'insurge du niveau de désorganisation mis en lumière sur cet incident et fait un parallèle

avec d'autres faits constatés par un spécialiste du nucléaire dans une communication auprès des parlementaires.

Il rappelle qu'un des points clef issu de la REX post Fukushima est justement l'organisation du travail. Il cite ensuite les passages d'un rapport très récent de l'ASN au sujet de faiblesses récurrentes constatées dans le contrôle des sous-traitants en raison de la surcharge de travail des agents chargés du contrôle. Il précise que ses propos ne visent en rien les personnels dont il reconnaît la valeur mais bien l'organisation du travail et les moyens mis par EDF pour le contrôle des sous-traitants.

Olivier VEYRET, ASN : Moi je suis ouvert à ce que l'on fasse la présentation mais je ne peux pas la faire comme ça, parce qu'un événement tel que vous le décrivez c'est quand même 10 ou 15 pages côté EDF. Donc je peux faire la présentation mais il suffit que vous le demandiez sur inscription à l'ordre du jour et je le ferai sans difficulté. Ce que vous dites est vrai, je veux dire que si c'est écrit par l'ASN et c'est sûrement signé de M. CHEVET et de M. MIEL, mes directeurs,. Je vais aller à l'encontre... ce que vous dites est vrai. Ce qui est certain c'est que l'ASN, elle a lancé en 2011 ce qu'elle a appelé le COFSOH qui était justement un centre d'analyse sur les facteurs organisationnels et humains parce qu'on s'aperçoit c'est que globalement les installations elles ont démontré une certaine robustesse intrinsèque. On augmente ce niveau de robustesse à l'occasion de chaque visite décennale ou à l'occasion du fost de Fukushima, on rajoute des diesels, on va rajouter des centres de crise etc...

Par contre, ça reste exploité par des hommes, ça reste maintenu par des hommes, et les organisations elles deviennent de plus en plus complexes, vous l'avez signalé, il y a le retour, le recours à la sous-traitance qui en soit n'est pas le seul choix d'EDF. Je prends toujours l'exemple des compagnies aériennes. Air France n'entretient pas elle-même ses avions, elle les fait entretenir par d'autres, donc la sous-traitance c'est pas quelque chose à exclure en soit, ça doit être encadré, c'est le but de la réglementation et surtout ça doit être surveillé.

Les analyses que vous faites, elles sont je pense dans le cadre de ce « COFSO » c'est une sorte de « GT national ». Je pense que vous avez des représentants des organisations syndicales nationales qui y participent.

M. Rémy GAUDIO : Ça s'appelle le CODEP

M. VEYRET : Le CODEP c'est le numéro de chrono, mais le COFSOH (Comité sur les facteurs sociaux organisationnels et humains) c'est vraiment l'instance nationale où sont discutés et débattus ces sujets. Ça ressemble un peu à une CLI c'est-à-dire qu'il y a des membres de la société civile, des membres des OS, il y a des analyses et des spécialistes du comportement et nous l'avons fait aujourd'hui expertiser par l'IRSN. On s'intéresse à ces sujets là aussi dans un cadre normal et de crise. Des centres d'analyse du comportement de l'armée sont venus nous parler de l'intervention qui pourrait y avoir en situation de type Fukushima. Ca ressemblerait un peu à une intervention de type « guerre ».

Donc voilà c'est des choses sur lesquelles on travaille, le problème c'est que c'est long et il est certain que ce vous avez dit et ce que vous avez cité comme passage, on le retrouve très concrètement dans le cadre de la poignée qu'on a laissé dans le générateur de vapeur. C'est-à-dire une division de l'activité inouïe. Donc moi c'est pour ça, et ça je l'ai très clairement en tête parce qu'on a demandé le reclassement au niveau 1 à EDF, à la lecture du compte rendu, c'était ahurissant. C'est-à-dire qu'il y en a un qui est chargé de sortir la poignée du GV, l'autre il le passe à un petit copain qui est chargé de le contrôler, il le descend au magasin, il y en a encore un autre qui la range, il y a un dernier qui le manute...

Donc on divise tellement l'activité en 4 ou 5 personnes et plus personne ne se sent responsable de vérifier si le « truc » est intègre. Voilà donc ça nous a pas convaincu, du tout et outre que ça avait usé le tube jusqu'à un niveau inquiétant, la division de l'activité n'était pas satisfaisante et c'est le retour qu'on a fait à EDF. On a demandé le reclassement de la déclaration au niveau 1.

Donc maintenant c'est aussi facile pour moi dans une posture de contrôleur de donner des leçons à l'exploitant, je ne suis pas là pour ça et j'ai encore une présentation pour dire qu'elle a été l'analyse qu'on fait des résultats d'EDF, ils ne sont pas bons pour l'année 2015. La diapo que vient de nous passer Arnaud c'est exactement le retour qu'on a fait à EDF en réunion bilan.

Maintenant je ne veux pas non plus être dans une posture de donneur de leçons. Ce serait trop simple. Ils ont 1200 personnes à gérer. On est sur une activité qui est complexe, on leur demande de travailler, maintenant il y a des choses qui sont effectivement difficiles à percoler quand il s'agit des hommes et de l'organisation. C'est compliqué, c'est lent. Toujours sur ce sujet, oui donc justement je tiendrai à ré-insister là-dessus.

Yann MONTIEL, secrétaire du CHSCT : Le point que je vous disais en début de séance, vous m'avez dit que le point de CHSCT, ce n'était pas forcément à la CLI qu'il fallait l'amener. Elle traite justement de ce cas-là, donc des problèmes d'organisation, des problèmes humains et des conséquences qui vont directement avoir sur la sûreté derrière.

Il y a un risque grave qui a été identifié. On a voulu faire une expertise et c'est l'employeur qui s'oppose à ce qu'un expert vienne nous aider à trouver des solutions. On est d'accord que c'est compliqué d'être donneur de leçons. Par contre, quand on va chercher de l'aide avec les représentants du personnel et éventuellement un expert. C'est dommage que l'employeur s'y oppose et ça ne va pas dans l'intérêt de la sûreté.

M. DANLOUE : Quand vous faites une présentation d'un évènement qui est une potentielle rupture suggérée, prenez la précaution ne serait-ce que pour l'auditoire de rappeler que les procédures de conduite existent, que les gens sont super entraînés sur ce type d'évènement sur simulateur et qu'il y a peut-être lieu de pondérer l'information que vous passez. C'est pas tout blanc ou tout noir, le risque existe, on sait le conduire et on connaît les conséquences d'une mauvaise conduite. On est bien d'accord que sur une ligne NGV, on parle de « rupture » franche avec déboîtement total, critère de base. Aujourd'hui, ce type d'évènement, à part en Suisse, on en n'a pas eu en France pour le moment.

Donc que ce soient en termes de temps de réaction des opérateurs, que ce soient les condamnations administratives sur HG, que ce soit la détection précoce grâce à KRT, l'exploitant a tout un tas de signaux d'alerte qui peuvent se déclencher bien en amont, donc je pense que de temps en temps il faudrait un peu pondérer l'évènement.

M. CHANUT, directeur du CNPE : Il y a une chose que je voudrais dire parce que je ne sais pas quelle vision vous avez du fait des compétences des agents à imaginer du coup ils ne sont pas compétents et du coup ils sont hyper stressés parce qu'ils ne sont pas compétents.

La centrale en 2016 a prévu 200 000 h de formation, l'équivalent de 150 personnes toutes l'année en formation qui ne sont pas sur le site. Donc je ne peux pas laisser dire que les gens ne sont pas compétents, ne sont pas organisés. Après que l'avis de l'ASN que je ne conteste pas, qui est un avis comme l'a dit M. VEYRET qui rassemble plusieurs personnes et surtout un avis national. Moi je travaille à Cruas. A Cruas, quand j'ai un évènement je l'étudie, j'essaie de comprendre pourquoi, on analyse ça en profondeur. Je ne sais pas s'il y

a beaucoup d'endroits où l'on forme l'équivalent de 10 % des agents sortis du travail pour aller se former. Il n'y a nulle part ! Ne pensez pas que les gens ne sont pas compétents.

M. MONTIEL : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je sais qu'il y a un effort de formation, ceci dit, je peux par expérience dire ce que j'ai dit lors d'une autre CLI, à savoir qu'il se trouve que j'ai participé à une visite des inspecteurs de l'ASN et je suis tombé sur 2 jeunes qui effectuaient une opération pour la première fois.

Je ne mets pas en cause la compétence des gens, ce que je mets en cause c'est l'organisation du travail qui fait que certaines choses ne fonctionnent pas. Il est aussi question du fameux « temps métal », quand un sous-traitant intervient, il passe 50 % à effectuer la tâche qu'on lui demande et les 50 autres % de temps d'attente, de lecture des documents préparatoires.

Selon une étude de Magali TURQUIS, elle explique qu'ils sont obligés d'aller à toute vitesse pour effectuer le travail pour lesquels ils sont là. Je ne mets pas en cause la compétence des gens, leur bonne volonté, leur conscience professionnelle mais l'organisation du travail qui est tellement complexe qu'effectivement, il y a des risques d'erreurs, parce que l'erreur est humaine. Quant au bilan de l'ASN concernant la centrale de Cruas, il n'est pas très flatteur et je me demande à quel point ce n'est pas un peu exagéré. Quand on le lit, on se dit tout va mal à Cruas, j'espère et je suis persuadé que ce n'est pas le cas.

Encore à propos de compétences, un soir j'étais à Cruas et je suis tombé sur les grévistes de NUVIA. Je me suis dit qu'il était normal d'aller les voir par sympathie et par solidarité. La personne m'a dit ce n'est pas qu'on n'est pas compétent, c'est que l'on fait 80 % du travail, le travail étant du travail humain, on se trompe. Je ne veux pas dire que les agents EDF sont de mauvais ouvriers. Je veux simplement dire que l'organisation du travail est tellement complexe que l'être humain étant ce qu'il est c'est-à-dire faillible et bien il y a des erreurs qui s'initient là-dedans. Et je rends hommage aux travailleurs qui prennent des risques, qui mettent leur vie en danger pour notre confort.

M. VEYRET. J'ai prévu de vous présenter effectivement notre évaluation annuelle qui figure dans le rapport annuel de l'ASN. Il y a quand même un sujet sur lequel je tiens à insister et c'est ce qu'on a dit à la centrale quand on les a rencontrés, on les rencontre chaque année, on rencontre la direction, les chefs de service, cela représente une quarantaine de personnes du management. Il est vrai que ce bilan n'est pas très bon. Maintenant ce que je tiens à dire c'est qu'il ne s'agit pas non plus pour nous de taper à bras raccourcis sur des gens qui sont des professionnels avant tout, de les décourager et encore une fois d'être dans une posture de donneurs de leçons, ce n'est pas ça.

Je conçois tout à fait que manager un site de 1200 personnes avec des sous-traitants, des processus complexes, des installations complexes, ce n'est pas évident. Mais notre jugement, il est porté en dégradé ou plutôt en différentiel du reste du parc. Il y a des centrales qui arrivent mieux, il y a des centrales qui y arrivent moins bien. Donc c'est un jugement relatif ça c'est la 1^{ère} chose et la 2^{ème} chose c'est que même si ce jugement n'est pas très bon, les installations restent dans un niveau de sûreté qui est conforme à ce que l'on attend. C'est-à-dire que l'on a un peloton de 19 centrales comme au tour de France, il y en a qui sont derrière mais il n'y en a pas qui sont hors délai. Là, le rôle et la responsabilité de l'ASN c'est de fermer la centrale.

Voilà, donc moi je tiens à dire ça, je ne suis pas dans une posture de donneurs de leçons et je reste dans des installations qui sont conformes à leur référentiel de sûreté.

Alors ce liminaire étant dit, on passe à la 1^{ère} diapo qui est l'exploitation. 2 diapos sont intimement liées c'est l'exploitation et la maintenance. Je vais vous dire pourquoi elles sont liées.

Ce qui a été dit par EDF, c'est que la centrale est rentrée en 2014 dans une période où elle a beaucoup de travail et notre jugement c'est qu'elle n'est pas rentrée avec des organisations, des procédures, des structures qui soient suffisamment fortes pour faire face à ce surcroît d'activités.

Ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'on l'observe cette situation. La centrale de St Alban par exemple ça c'est produit de manière assez similaire c'est-à-dire que quand ils rentrent dans leur « décennale », c'est quelque chose qui sollicite tellement fortement l'organisation du site que si on n'est pas assez robuste cela devient difficile. C'est un peu l'image du Tour de France quand on attaque la montagne : si on s'est épuisé sur le plat ça devient dur de monter l'Alpes d'Huez ! Donc en exploitation et en maintenance c'est intimement lié. Les faiblesses qu'on diagnostique aujourd'hui sont dues au fait que ces périodes de relatif calme qui ont précédé les décennales et les remplacements de générateurs de vapeur n'ont pas été mises à profit par EDF pour rendre ces structures et ces organisations plus robustes.

Donc ce que l'on a vu en 2015 c'est de la rigueur d'exploitation qui était défaillante, le non respect des spécifications techniques d'exploitation, et puis là où EDF a été en difficulté c'est que la décennale, elle a vu sa durée doublée de telle sorte qu'EDF s'est retrouvée dans une situation que l'on sait à risque qui est celle des superpositions et chevauchements d'arrêts. C'est ce qui s'est passé en septembre et donc mon collègue a évoqué le fait qu'on avait fait une inspection dédiée à ça. Ils avaient 2 unités en redémarrage et là la surcharge d'activités fait que cela devient difficile si l'organisation n'est pas extrêmement robuste. C'est ce qui s'est passé. Donc le message qu'on a passé à EDF est le suivant : c'est sans doute trop tard de toute façon maintenant que vous êtes engagés dans la campagne des décennales et des RGV ainsi que pour finir en maillot jaune mais par pour ce qui est d'analyser ce qui s'est passé en 2015 et éviter que cela se reproduise de manière trop aiguë en 2016, il en est encore temps. Donc on leur a demandé d'anticiper ces difficultés là sur l'année 2016.

Il faut leur donner acte, la décennale actuellement en cours sur la tranche 4, elle se passe beaucoup mieux en terme de durée, que la tranche 1. C'est quand on remet de l'eau, qu'on remet de la pression, qu'on remet de la température.

Là où on a des difficultés qui sont assez pregnantes, c'est sur cette question d'introduction des corps étrangers. On leur demande de progresser sur ce sujet-là.

Le transparent suivant c'est la protection de l'environnement.

Pour ceux qui me suivent depuis hier à la « CLIGET », vous aurez parfois peut-être l'impression de « redite » puisque hier nous avons la CLI des installations du Tricastin. On a un peu les mêmes difficultés qu'au Tricastin : le problème de confinement liquide. Avoir des tuyaux qui sont bien maintenus, qui ne fuient pas, avoir des opérations d'exploitation sécurisées quand on oriente les effluents et qu'on les aiguille sur des aiguillages qui ne sont pas très connus, éviter des fuites donc ça Tricastin a le même problème et toutes les centrales de la Vallée du Rhône font face à ces difficultés là.

Il y a également le problème de déchets un peu différent de celui de Tricastin. Ici à Cruas, c'est davantage la gestion des aires. Ils ont plusieurs aires où ils entreposent leurs déchets avant de les expédier, et comme l'a dit Ronan, des soucis de tri, des soucis de gestion d'aires ...et puis un sac de déchets qui se retrouve dans une benne de déchets conventionnels alors qu'il est radioactif ; cela ne devrait pas se produire, en tout cas, cela devrait être détecté plus tôt que cela ne l'a été.

Pour autant, je ne remets pas en cause ce qu'a dit M. HOLLIN c'est-à-dire que les résultats opérationnels en termes de rejets sont plutôt bons.

En radioprotection c'est la continuité des années précédentes, c'est globalement maîtrisé mais il est constaté des problèmes d'accès en zone orange et puis mieux « creuser » quand il y a des difficultés, pas s'en tenir à l'aspect superficiel des choses.

Concernant l'inspection du travail, je profite qu'il y est des représentants des OS et le directeur de la centrale. On a quand même un point singulier à Cruas qu'on ne retrouve pas en Vallée du Rhône qui est la difficulté dans le dialogue social. Cela fait des années que cela dure, donc j'appelle à un esprit de concorde. Si effectivement on peut se parler. Bien sûr en CHSCT chacun joue son rôle et chacun est dans une posture mais les difficultés qu'on voit à Cruas, on les traîne depuis des années et le dialogue social devrait sans doute être plus fluide. Vous avez parlé de DGI, ce n'est plus le DGI qui m'inquiète, il y a un recours au DGI qui est bien supérieur à Cruas qu'ailleurs. Il y a un recours au DGI qui est bien supérieur à Cruas par rapport aux autres centrales nucléaires. Ça m'interroge sur la qualité du dialogue social et j'appelle les deux parties à la concorde.

Sur l'hygiène et la sécurité, je ne déplore pas d'accident grave, donc ça c'est plutôt une bonne chose. Les résultats opérationnels ne sont pas très bons.

Pascal Terrasse. Je vous propose d'abord avant de dire autre chose de laisser peut-être Christophe CHANUT s'exprimer sur ce rapport. Il y a quelques années, 3 ou 4 ans lorsqu'il y avait eu une présentation qui était assez identique à celle qu'on vient d'avoir aujourd'hui, j'avais terminé mon propos en disant « peut mieux faire ».

Christophe CHANUT. Evidemment on peut toujours mieux faire mais je voudrais non pas relativiser ce qui a été présenté par l'ASN mais rappeler quand même que sur l'échelle INES sur laquelle tout le monde s'accorde, il y a 7 niveaux et ce que l'on peut noter pour la Centrale de Cruas, c'est mon rôle de rappeler qu'il y a eu aucun incident sur la Centrale de Cruas en 2015. Je dis bien 0 incident et évidemment aucun accident. Il y a en effet eu quelques anomalies de l'ordre de 9, le reste étant du niveau 0 dont je tiens à rappeler pour le coup qu'il y a peu de pays qui aujourd'hui comptabilise ces écarts de niveau 0 malheureusement malgré la pression demandée par l'AIEA. Donc je voudrais rappeler cet élément là en préalable pour ne pas alerter ou faire peur à la population parce que moi ce que j'entends aujourd'hui selon la manière dont ça peut être présenté, il vaut mieux que l'on ferme rapidement la Centrale de Cruas. Vous avez tous compris que derrière ce qui est dit ici c'est qu'il y a en effet des problèmes qu'il faut s'améliorer. 2^{ème} élément sur lequel je voudrais insister c'est que nous sommes dans une période particulière. Pourquoi il y a quelques écarts en particulier ? Actuellement nous avons engagé les décennales. Donc il y a à faire tourner la boutique comme on dit habituellement mais il y a une masse d'activité aujourd'hui qui fait que le cumul des deux amène inévitablement des complications et de la complexification dans le travail et je ne vous cache pas qu'à partir de 2022, 2023 lorsqu'il y aura le grand carénage inévitablement on risque de se retrouver dans des situations également compliquées, s'il y a évidemment un grand carénage, ce que l'on espère tous. Voilà ce que je voulais dire préalablement c'est vrai que le nombre de déclarations est supérieur à la moyenne des centrales françaises : 42 pour la moyenne française, 60 pour Cruas cela est trop !

Pascal Terrasse. Il faudra inévitablement M. CHANUT que la reprise du dialogue comme nous y invite M. VEYRET sociale s'organise, que le travail fasse qu'à un moment donné on trouve des bonnes solutions, moi je le souhaite pour nous tous. Je n'ai pas du tout à donner de leçons. Je dis seulement que je suis garant d'une bonne information au public et au grand

public et que l'ensemble des dispositions qui doivent être prises par EDF soient des décisions qui en effet permettent d'assurer autant que faire se peut, notre sûreté et notre sécurité et la prise en compte des éléments qui sont notifiés par l'ASN.

Moi-même je ne me situe pas du tout, mais j'ai cru comprendre que tout ceux qui ont pris la parole ne se situaient pas du tout dans un dispositif d'agression ou de donneurs de leçons. Moi aussi je le dis, que ce soient les travailleurs qui ne sont sous statut ou ceux qui sont d'entreprises privées font je crois leur travail. Après il y a des démarches d'organisation dans le travail, il y a la responsabilité qui ne peut pas être toujours collective. D'ailleurs M. CHANUT, je le dis toujours parce que notre pays - et ça j'ai bien noté ce que vous avez dit tout à l'heure - notre pays a cette particularité aujourd'hui, c'est de surtout faire en sorte que par nos dispositifs et nos organisations on ne recherche jamais le responsable. Parce que personne n'est plus responsable de quoi que ce soit aujourd'hui. Et ça c'est un vrai problème. C'est un souci à partir du moment où il n'y a pas une responsabilité qui y est portée à chacun à son niveau, d'ailleurs il s'agit pas de faire porter la responsabilité au seul patron ou au seul opérateur qui est en bas, il faut quand même dire qu'il y a des responsabilités aujourd'hui ne sont pas suffisamment assurées. Parce qu'on noie au fond une action dans un protocole dont on ne sait plus qui en réalité doit porter la responsabilité, ça c'est un vrai souci dans nos modes d'organisation où, au fond, on a connu la verticalité dans nos organisations où on savait qui était le chef, le sous-chef etc... ou maintenant on est de plus en plus dans l'horizontalité. Cela a quelque chose de sympathique l'horizontalité mais c'est la « non responsabilité partagée par tous » aujourd'hui. Magnifique !
M. CHANUT vous avez la parole.

Christophe CHANUT. Je ne sais pas si je peux rajouter beaucoup de chose à cela. Je vais quand même répondre à la question relative à l'écouvillon, parce que je voulais répondre tout à l'heure avant de généraliser. Vous voyez à peu près la brosse pour nettoyer les biberons des bébés ? C'est ça mis sur une perceuse de manière à nettoyer des endroits où derrière on doit mettre des écrous et c'est dans un trou. Dessus c'est une tige qu'on va venir mettre pour fermer le pressuriseur qui sert à maintenir la pression et réguler la pression dans le circuit primaire. Il est d'usage de venir bien nettoyer de manière à faciliter l'introduction des écrous derrière parce qu'il peut toujours y avoir quelques saletés, quelques dépôts ou de la graisse qui a séché.

La personne qui est intervenue est un agent EDF. Déjà attention aux généralités qui consistent à dire que bien sûr « c'est les agents prestataires qui font, les agents EDF qui surveillent ». On s'aperçoit que dans ce cas-là, ce n'est pas le cas et celui qui a donné l'ordre c'est son chef comme il se doit, et l'agent est allé intervenir. Il connaissait cette opération et c'est un agent qui d'ailleurs est un ancien prestataire et qui connaissait d'ailleurs très bien cette opération pour l'avoir fait plusieurs fois. Par contre, il se passe quoi ? A un moment il y a un frottement une fois qu'on retire et que l'on sort du trou l'écouvillon, cet écouvillon se bloque et alors il se passe ce que l'on peut appeler « l'effet pissenlit » quand vous soufflez sur la fleur ça part partout. Si vous voyez les écouvillons comme ils sont faits, ils sont fixés dans un sens, tortillés dans un sens et si vous partez dans l'autre sens, là il y a tous les poils métalliques en l'occurrence très fins de 50 mm et très fins qui sont partis, tel un pissenlit. On estime à peu près à 130 brins qui sont tombés sur les milliers de brins qu'il y avait autour. Donc qu'est-ce qu'on en retire comme expériences :

1. Est-ce qu'en France cet évènement est déjà arrivé ?

Réponse : Non jamais, même après plusieurs années, l'évènement n'est jamais arrivé en France, donc on n'avait pas de retours d'expériences sur cette possibilité-là dans ce genre de situation.

2. Comment font les pays étrangers ?

En fait les pays étrangers d'utilisent pas d'écouvillons métalliques pour la plupart, en particulier les Etats Unis ; ils sont plutôt sur des brosses plastiques qui fait que même si ça tombe après ne serait-ce que par la température et la chaleur, le plastique disparaît et le métal ne pourra pas agresser les tubes.

Quand on prend un peu de recul, on se dit alors qu'on a l'habitude et que ce n'est pas la première fois qu'on le fait, pourquoi on ne s'est pas interrogé sur le risque potentiel ? Est-ce qu'on a vu le risque ? Le risque en fait, on ne l'a pas vu puisqu'on n'a pas de retour d'expériences par rapport à ça et en fait l'analyse, elle est relativement simple une fois qu'on a compris. Vous avez visité la centrale vous avez dû voir la piscine, qui sont des lieux où là aussi on ne veut pas que tombent les éléments dans les piscines, c'est hachuré rose fuchsia. Il est interdit de rentrer dans cette zone sans avoir tous les appareils parfaitement qualifiés qui fait que, quoi qu'il arrive, on n'arrive jamais à ça. Ils pourraient se défaire et partir dans la piscine. Cela veut dire que la zone qu'on appelle FME, la zone à risque où on peut introduire du matériel, elle n'avait pas été définie parce que le risque n'avait pas été vu. Pour autant en termes de sûreté, on parle de quoi ? De rien, il y avait un problème de sûreté si on avait laissé les éléments, les petits brins parce qu'il pouvait y avoir un risque quand on démarre l'installation comme l'a dit M. VEYRET, qu'on commence à mettre en eau, en température. Ces éléments partent dans le circuit primaire et viennent taper les éléments combustibles et à force pourraient abîmer un élément et avoir un rejet potentiel à l'intérieur du circuit primaire. Là on les a tous enlevés, cela nous a coûté 13 jours. Il n'y a pas de problème de disponibilité ; il n'y a pas de problème de sûreté par rapport à ça parce que les agents ont dit immédiatement « voilà il s'est passé un truc ». On n'est pas dans la transparence immédiate, et on est allé les rechercher un par un, je peux vous dire que cela n'a pas été facile parce que c'était avec un tube d'aspirateur, un tuyau qui fait plus de 10 m pour aller chercher en bas les écouvillons qui étaient tombés. Ce que je veux dire par là, c'est que c'est en permanence cette analyse, et donc il y a des moments où c'est compliqué : il y a des dizaines, des centaines de personnes qui travaillent, les risques d'erreurs peuvent arriver et quitte à vous décevoir, on passera de plus en plus de temps à préparer les choses pour les faire bien du premier coup et ça été dit dans la présentation, pour éviter que les gens découvrent l'installation la première fois. Ils viennent pour essayer une activité alors qu'ils n'ont jamais travaillé dessus ; c'est ce qui entraîne en amont. C'est pour cela que l'on crée ce que l'on appelle « un bâtiment maquette », on va essayer de faire le maximum de choix, il en existe déjà en France et en particulier en Bugey qui est le Centre National pour nous. Mais des éléments dont on a le plus l'habitude vont être mis là pour que les gens puissent s'entraîner ou faire pour la première fois quelque chose avant d'aller réaliser directement son installation parce que quand vous n'avez jamais fait quelque chose, même si on vous l'a bien appris à l'école, il y a toujours un risque que ça se passe pas comme prévu. Après qu'on ne détecte pas les choses à la première barrière, c'est toujours malheureux, c'est pour cela que l'on en a mis plusieurs.

Quand on détecte, on parle d'éléments qui se trouvaient dans une benne, on a aussi cherché pourquoi, qu'est-ce qui s'est passé ? Comment on a pu échapper au système de détection ? N'empêche que si on met une barrière à cet endroit-là avant la sortie du site c'est parce qu'encore on imagine que malgré tout cela, il peut encore se passer un truc.

Si on met des barrières et le système de protection des centrales nucléaires quel qu'il soit, avant d'arriver à un rejet, c'est ce qui est le plus important, il y a toujours trois lignes de défense mis en place. La conception des centrales est faite comme cela et là en effet c'est la dernière barrière qui a agi mais c'est aussi le rôle de détecter cela.

Vous-même quand vous venez visiter le site, je vous rappelle que vous êtes toujours les bienvenus parce que cela permet de voir la réalité de ce que vous avez explicité d'ailleurs, vous passez dans un petit contrôleur avant de sortir qui s'appelle un C3, contrôleur n° 3 qui

permet là encore de vérifier qu'à aucun moment vous n'avez pas pris sur vos chaussures ou sur vos mains quelque chose de contaminé. Il faut vraiment avoir cet esprit-là. Il ne faut pas nous reprocher de détecter encore au dernier moment quelque chose, c'est toujours là qu'il faut le faire.

Après sur les résultats de sûreté, je ne vais pas dire l'inverse de ce qu'a dit M. VEYRET bien évidemment, je vais le dire avec mes mots, je l'ai déjà expliqué une fois, je suis arrivé le jour du démarrage de la visite décennale. Qu'est-ce que j'ai vu, j'ai vu la même chose que vous.

J'ai vu un site qui avait des pratiques, mais qui a démontré que ces pratiques n'étaient pas robustes. En cas d'augmentation forte de la charge, et depuis un an et demi on est là-dessus, et une fois que vous êtes sur un site pour arriver à diagnostiquer, vous voyez comme c'est compliqué, mais pour arriver à diagnostiquer quel est le problème ou quelles sont les difficultés, les fragilités du site, on peut tomber sur des évidences. Oui en 5 ans on a renouvelé à peu près 40 % de notre personnel, ce n'est pas grave. L'année dernière, EDF a produit autant d'électricité issue de centrales nucléaires que l'année précédente. On voit donc que ce n'est pas obligatoirement ça le problème. Il faut arriver sur des choses qui paraissent des évidences, cela demande un peu de temps d'analyse et pendant la charge de travail qu'on avait, on ne peut pas du tout arrêter pour essayer de faire l'analyse de tout cela. On a passé moi et mes collaborateurs, l'année 2015 a essayé de comprendre quelles étaient les faiblesses du site. Tous les sites qui ont vécu des périodes de « VD », visites décennales, tous les sites ont régressé. Ce n'est pas parce que les autres l'ont fait que l'on doit rester sans bouger, j'entends bien. Il faut savoir que ce n'est pas nouveau et que hélas c'est là que l'on s'aperçoit que souvent on se croyait fort et on ne l'est pas. C'est ce qui s'est passé pour nous.

Donc on a réfléchi, nous avons travaillé et on a considéré qu'il y avait plusieurs choses à faire à terme, qui touchent les organisations, les compétences mais aussi la conception, l'installation, etc... et la première chose que l'on a considéré est qu'il était extrêmement important d'être clair sur ce que l'on appelle nos fondamentaux. Qu'est-ce qui est important de savoir dans mon métier. Je suis dans un métier de radioprotection, de conduite de réacteurs. Qu'est-ce qui est important de savoir ?

Il faut clarifier les exigences que l'on porte sur les fondamentaux et les expliquer parce que même si on fait beaucoup de formations derrière, il y a les jeunes, il y a les anciens, les choses peuvent s'oublier.

Ce sont souvent des contraintes lorsqu'on demande de travailler de telle manière cela met en place des contraintes et à la fin de tout cela, aller contrôler sur le terrain l'ensemble des acteurs à compter, à appliquer les règles qu'on a défini clairement ensemble qui sont souvent issues de bonnes pratiques nationales ou internationales. On a aussi demandé à nos partenaires prestataires d'avoir exactement le même approche qu'on appelle « les plans internes de contrôle des entreprises » et ces partenaires jouaient le même jeu. Les résultats du site se sont améliorés ; alors certes M. VEYRET a raison de le dire, on n'a pas passé cette année des arrêts en parallèle et on sait qu'historiquement c'est un moment de fragilité pour nous.

Sachant que les problèmes n'arrivent pas uniquement sur l'arrêt. Les arrêts, cela peut arriver aussi sur des tranches en marche à côté, donc là on a un premier STEP qui peut montrer que la VD c'est extrêmement important. On en sort plutôt en bonne situation. Aujourd'hui nous sommes dans une logique de redémarrage de la tranche qui est en train de se faire de manière classique mais il y a quand même beaucoup de choses derrière nous et on a « débogué » un certain nombre de choses. Par contre l'été va être capital pour nous parce que cet été nous avons deux arrêts en parallèle et j'espère pouvoir revenir quand je viendrais vous voir à la rentrée pour vous dire dans quelle situation on a passé l'été qui est finalement historiquement là où on a vu nos manques de robustesse explosées.

On a confiance. Il y a un symbole de ça qui a été présenté un peu rapidement, c'est le taux de fréquence d'accidents qui est pour nous quelque chose de capital. Il n'est pas possible d'admettre que quelqu'un qui arrive pour travailler le matin ne retourne pas chez lui le soir. C'est quand même une évidence ; donc le travail sur le taux de fréquence est extrêmement important parce que c'est cela que l'on vise derrière, c'est l'absence l'accident grave, l'accident mortel. Certes le petit bobo, ce n'est pas bien et c'est cela ce que l'on veut éviter ; c'est que les gens ressortent blessés ou qu'ils ne sortent pas du tout j'allais dire.

Ce taux s'améliore, c'est extrêmement symbolique pour nous parce que cela veut dire qu'il y a une prise de conscience sur le fait qu'il faut être vigilant. C'est compliqué une centrale nucléaire, c'est un endroit accidentogène, il y a des trottoirs, des ponts qui se ferment, il y a du vent, tout ce que vous pouvez imaginer des situations qui sont aussi extrêmement compliquées. Il est très important que tout le monde prenne conscience ; M. le Président parlait de la prise de responsabilité, oui chacun est responsable, le management aussi, et les gens eux-mêmes sont responsables de leur sécurité quelque part. Donc, savoir arrêter les chantiers quand je suis en situation de risques où je pense ne pas être en sécurité complète sur la VD (visite décennale) - malgré que l'on fasse un bon score sur la durée de l'arrêt – c'est important. Enormément de chantiers ont été arrêtés par prise de conscience des problématiques de sécurité : des choix qui existent depuis des années. Aujourd'hui il y a une prise de conscience, les gens voient cela et à ce moment-là s'arrêtent, et on trouve ensemble la solution pour repartir et là aussi c'est incroyable : quand on fait cela nous allons plus vite que quand on ne le fait pas !

L'activité de préparation, s'arrêter quand quelque chose ne va pas, repartir quand on maîtrise l'activité fait qu'à la fin nous évitons l'écart, l'erreur et finalement on va mieux et globalement plus vite : c'est ça l'histoire qu'il faut qu'on comprenne. Le plan d'action extrêmement fort qui est mis en place qui est bien sûr validé par la Direction de la production nucléaire d'EDF (DPN), la division de la production nucléaire qui est fortement suivie, on a confiance alors nous n'allons pas devenir champion, d'ailleurs il n'y a pas d'objectifs de devenir champion de quoi que ce soit, nous ce que nous voulons, c'est être un site considéré par tous y compris par l'ASN. C'est quand les sites sont sûrs, qu'ils ont de très bons résultats en terme de production ainsi qu'en terme d'accidentologie, donc c'est comme cela qu'on porte le message et tous les jours nous expliquons la même chose.

Remonter un site dans une situation avec une telle charge, c'est un véritable défi, donc nous sommes déjà contents de ce qui s'est passé en début d'année. Nous savons que nous sommes encore fragile, il y a encore l'été à passer qui est un moment clé pour nous, j'espère qu'on y arrivera et que nous pourrions présenter ici de bons résultats en comparaison de l'année dernière.

Après quand nous disons, M. TERRASSE se posait la question, qu'est-ce que veut dire un site ? Enfin, on s'inter compare entre les sites, et il y a un critère d'inter comparaison qui est le nombre d'ESS déclarés. On dit bien « les ESS » c'est pour faire le suivi. C'est surtout important comme l'a dit Michel, à savoir les ESS de défauts de lignage, de conformité, du respect du code de la route.

Cette année, nous sommes à plus de 10 ESS en moyenne en France par tranche et par an. Quand vous en avez 61, vous en avez plus que la moyenne des autres c'est ce que cela veut dire. Nous avons du mal là-dessus à nous comparer avec l'étranger parce que tous les étrangers ne sont pas sur une déclaration de niveau 0. Là on se dit, il y a des choses qui ne vont pas, mais surtout ce qui est important c'est le slide qui a été présenté par Michel sur les typologies d'accident et nous voyons qu'il y a une nette baisse en particulier du niveau d'anomalies. Des ESS niveau 1^{er}, on en a pas déclaré depuis le début de l'année. Je ne dis

pas que l'on n'en déclarera pas mais l'année dernière on en avait déclaré 9 et 10 en 2014. C'est un chiffre assez important en comparaison des autres centrales de France.

Donc voilà les démarches qui sont en cours, ce n'est pas gagné. C'est compliqué, on est nombreux, nos systèmes qualité sont fragiles ; on a beau mettre des lignes de défense, on peut encore passer à travers et il faut travailler en même temps. Voilà.

Pascal TERRASSE : Merci. Est-ce que l'on peut considérer que sur ces points tout cela est dit et que nous n'avons rien à ajouter, en fait vous avez compris que l'ASN faisait son travail et que nous demandons évidemment à EDF de mener à bien sa décennale.

Sylviane POULNARD, CRIIRAD : Est-ce que je peux faire une remarque ?

En fait ce regard que vous avez les uns sur les autres sur les sites, est-ce qu'il n'y a pas un risque finalement de minimiser aussi les accidents, vous avez parlé de cela, ces comparaisons que vous faites ; est-ce qu'il n'y a pas le risque de cacher finalement des choses.

Christophe CHANUT : Je vais répondre, cacher je ne pense pas. Peut-être qu'on pourrait tous avoir le même regard parce que tout n'a pas la même déclaration aussi. Il y a des tas de petits écarts en langage courant, on n'appelle pas « écart » quelque chose qui demande analyse sans pour autant être déclaré ; par contre l'autorité de sûreté est toujours au courant. Ça c'est le 1^{er} niveau.

Qu'est-ce qu'on fait pour être certain de ne pas tout regarder ou ne pas avoir la même pensée unique sur la déclaration ?

On se fait auditer par des gens qui ne sont pas de chez nous et cette année il y a WANO, l'office international qui vient faire ce que l'on appelle une « peer review » à Cruas. Ce sont des gens de différentes centrales, de différents pays.

Il y a 4 grands centres WANO : France, Atlanta, Tokyo et Moscou, et pendant une peer review il y a des gens de ces centres WANO qui viennent aussi faire la peer review sur le site « x » en question. Donc ce qui montre bien, et là ils ont déjà fait ce que l'on appelle la pré-visite, c'est uniquement le team leader avec quelques coéquipiers qui viennent vérifier certaines choses, sentir un peu l'atmosphère du site.

Ils nous font une première restitution ; ils vont revenir sur l'arrêt qui va avoir lieu pendant la période de septembre. Ils reviendront en fin d'année faire un audit relativement profond.

Ils regardent tout, y compris ce que l'on a déclaré ou pas. Il y a l'Inspection Nucléaire, c'est EDF qui vient faire aussi un audit. Ils ont fait un audit en 2012 et en 2014. Ils vont revenir en parallèle de WANO. Pendant une semaine ils ont vérifié que les recommandations qu'ils nous ont fait, ont bien été prises en compte et ensuite je dois en rendre compte à mon chef à Paris. Il n'y a pas que des français, WANO est international, il vient aussi nous auditer. Ils audient Cruas tous les 4 ans et entre les deux, ils viennent vérifier si les recommandations qui ont été faites ont bien été prises en compte.

Pascal Terrasse : La question que vous posez au fond c'est : est-ce que l'entreprise EDF ne cacherait pas quelque fois des éléments qui sont liés à des écarts ou à des anomalies ?

Je rappelle que les organisations syndicales sont là aussi pour dire les choses et surtout que maintenant les lanceurs d'alerte sont protégés.

Yann Montiel : Apparemment ils sont passés en justice. Ils ont été condamnés. Ils ont été félicités par la Commission Européenne. Ils ont eu de la prison.

Pascal Terrasse : On parle de lanceurs d'alerte luxembourgeois. En France, ils sont protégés par la loi qui a été votée il y a à peu près 15 jours maintenant. Je dis bien le lanceur

d'alerte est maintenant protégé. En France c'est la loi. Donc cela veut dire que l'organisation syndicale, les salariés, même j'allais dire le cadre a-t-il intérêt à cacher aujourd'hui des choses pour sa propre santé, son propre travail ? Ce serait une folie absolue. Donc, moi j'ai envie de dire qu'on revient à la responsabilité individuelle ou chacun a la responsabilité de rappeler lorsqu'il y a des incidents et qui viendraient à ne pas être déclarés, de le faire. Je le dis c'est une responsabilité qui ne peut pas être que collective. Le chef d'entreprise EDF a des responsabilités et chacun doit pouvoir le faire. Je rappelle que sur les 16 interventions de l'ASN, il y a beaucoup d'interventions, je n'ai pas de chiffres, mais qui sont des contrôles inopinés. Ce n'est pas « toc toc , on va venir dans 3 jours et on va programmer une enquête ». Le matin ils débarquent, ils sont jusqu'à 6 ingénieurs ; ils vont partout là où ils veulent, quand ils veulent. Sauf à dire que nous ne faisons pas confiance à l'ASN, là c'est un autre sujet, en gros, il y a aussi cette vision là et moi je l'ai dit, je fais confiance à cet organisme totalement indépendant.

Et puis ensuite il y a, parce que c'est un souci qu'on a voulu et vous en faites partie la CRIRAD, j'ai cru comprendre, aussi les aspects qui peuvent nous être apportés par des organismes carrément extérieurs, des ONG. On essaie de se dire il y a l'opérateur, le travail qui se fait en interne, des organismes qui sont là pour vérifier mais nous allons prendre en plus une « sur-assurance » avec la CRIRAD. Moi je suis très tranquille, je ne dis pas au fond qu'il n'y aura jamais de difficulté mais très honnêtement, moi qui visite beaucoup d'entreprises, si le secteur de la chimie était aussi contrôlé que celui du nucléaire, cela me satisferait aujourd'hui. Il n'y a d'ailleurs pas que la chimie et je pense que beaucoup d'entreprises justement feraient bien de prendre référence sur le nucléaire en matière de contrôle et de qualité mais ce n'est pas le débat aujourd'hui. En tout cas, il faut y être évidemment attentif.

On poursuit si vous le voulez bien. Nous allons parler de Fukushima et c'est bien de la suite logique à ce que l'on vient de se dire, parce qu'au fond, lorsque nous parlons de sécurité et de sûreté nucléaire c'est qu'on n'a pas envie qu'il se produise un « Fukushima » dans notre pays.

Christophe CHANUT : Donc je vous présente Stéphanie HUGUES qui vient d'arriver chez nous depuis quelques temps, chef de missions travaux neuf et qui répondra en l'occurrence sur la question sur le DUS, je ne sais plus qui l'a posée, je crois que c'est M. LEGOFF sur le fait de l'inondation du diesel, des ultimes secours.

Stéphanie HUGUES, CNPE Cruas-Meysses : Oui je fais un point sur le programme post-Fukushima en indiquant tout d'abord que ce programme s'inscrit dans le programme industriel du site de Cruas-Meysses qui est jalonné par les visites décennales, visites décennales qui permettent l'amélioration continue du niveau de sûreté de nos réacteurs. Les travaux post-Fukushima ont débuté dès 2012 et vont se poursuivre pendant environ 15 ans sur le site.

On peut noter aussi que parallèlement à ce programme de travaux, on rénove aussi les installations non industrielles sur le site, on construit de nouveaux bureaux, des zones de stockage. Ces travaux se déroulent en parallèle des travaux post-Fukushima.

Quelques rappels sur les dates clés :

L'accident de Fukushima : 11 mars 2011. Très rapidement l'ASN saisi par le premier ministre, demande de mener des évaluations complémentaires de sûreté, ce que l'on appelle des « ECS » sur chaque centrale nucléaire, notamment dans cinq domaines : le risque inondation, le risque séisme, la perte d'alimentation électrique, la perte de la source d'eau et la gestion des accidents graves.

Donc EDF rédige un rapport par site. Ceux-ci sont remis en septembre 2011 à l'ASN. L'ASN instruit ces rapports et remet un avis au gouvernement en janvier 2012. Cet avis indique que

nos centrales sont sûres, qu'elles possèdent un bon niveau de protection vis-à-vis du séisme et de l'inondation mais il faut que l'on mette en place des mesures complémentaires pour prendre en compte des événements plus sévères que ceux qui sont actuellement pris en compte dans nos référentiels de sûreté.

Suite à cela, EDF a proposé mi 2012 le contenu détaillé et les modalités de mise en place des dispositions et a défini ce que l'on appelle le « noyau dur » : c'est l'ensemble des dispositions organisationnelles et matérielles pour permettre aux installations de faire face à ces événements extrêmes de par leur amplitude ou leur cumul.

Concernant le calendrier de Fukushima, on distingue 3 phases :

La première phase : la phase court terme qui est maintenant soldée puisqu'elle a débuté en 2012 et s'est terminée mi 2015 durant laquelle ont été réalisées les premières modifications sur les sites ou nous avons mis aussi en place de la FARN : la force d'action rapide nucléaire.

Ensuite la deuxième phase : c'est donc la phase dans laquelle on se situe actuellement qui a pour objectif de mettre en place des moyens complémentaires d'appoint en eau et en électricité sur le site donc on va parler des diesels d'ultime secours. Nous allons aussi créer des appoints en eau, on va construire le CCL (le Centre de Crise Locale). Cette phase 2 : elle va durer jusqu'à peu près mi 2020.

On va rentrer dans la phase 3 qui est la finalisation de tous les travaux pour les moyens « noyau dur ». Rapidement sur la FARN (force d'action rapide) qui a pour mission principale d'être en appui à un site en difficulté, nous voyons qu'il y a quatre services régionaux qui sont basés sur les sites de Bugey, Civaux, Dampierre, Paluel. Ces équipements sont capables d'intervenir en moins de 24 h sur n'importe quel site français pour apporter des moyens humains et matériels pour permettre de gérer des événements.

Chaque service régional est composé de 5 équipes de 14 personnes et ces agents s'exercent régulièrement sur les sites. A noter qu'on a eu en 2015 un exercice sur le site de Cruas.

Un chantier notable durant cette phase, est la mise en place d'une protection supplémentaire contre le risque d'inondation. En fait, suite aux ECS, les nouveaux critères vis-à-vis des risques de crues ont été définis et ont conduit à la réalisation d'un écran étanche de protection au Nord Est du site sur 65 cm de haut et 11 à 13 m sous terre. Cet écran étanche permet de limiter les phénomènes de remontée de la nappe phréatique et aussi de protéger le site contre les inondations.

Alors la phase 2 : la réalisation donc la construction des diesels ultimes secours, les « DUS ». Un DUS, c'est un diesel supplémentaire par tranche. Deux zones de chantiers : au Nord et au Sud du site, donc ces diesels sont positionnés dans des zones protégées de l'inondation. Nous venons de voir qu'un muret étanche a été réalisé.

Nous commençons aujourd'hui la partie génie civil de ces bâtiments qui sont de grands bâtiments qui accueilleront ces diesels. 25 m de haut. Les travaux vont durer à peu près 2 ans et ces diesels d'ultimes secours seront disponibles et mis en service courant 2018.

Toujours en ce qui concerne la phase 2, on va créer le Centre de Crise Local (CCL). Programmation des travaux 2020 : bâtiment qui va permettre de gérer la crise dans la durée. Ce bâtiment comprend 3 niveaux :

- un niveau -1 : locaux techniques,
- un niveau rez-de-chaussée : tous les moyens locaux de crise et de lieux de vie,
- un niveau supérieur : poste de commandement pouvant accueillir 100 personnes et une base de vie autonome de 72 h.

Pendant cette phase 2 je vous ai parlé de création de sources d'eau ultimes, cela va se traduire par la réalisation de 4 puits servant à pomper l'eau de la nappe phréatique en cas d'extrême urgence.

Enfin en phase 3 : on va construire pour chaque tranche un bâtiment de refroidissement ultime permettant d'évacuer la puissance résiduelle de chaque tranche avec une bache de secours dans chaque bâtiment contenant de l'eau ainsi qu'un poste de vannage permettant d'orienter l'eau puisée dans les puits dans les différents endroits où on en a besoin sur les tranches.

Enfin, voilà une localisation des futurs équipements : on voit en rose au Nord et au Sud du site, les fameux diesel d'ultime secours. Il y en a 4 : un par tranche. En vert, les bâtiments de refroidissement ultimes localisés à proximité des tranches, et les petits points rouges au Nord et au Sud du site qui sont les fameux puits de pompage dans la nappe.

M. CHANUT : Je vais répondre à la question en laissant la photo du site. En fait ce qu'il faut voir en prévisionnel, en cas d'inondation du site comme dans le cas de rupture du barrage de Vouglans (2 m d'eau sur la place Bellecour à Lyon pour vous donner une idée), il faudra plutôt évacuer à ce moment-là... ! Sur le site de Cruas, qu'est-ce qui se passe ? La protection a été faite par le Nord ; l'eau arrive donc maintenant par le Sud quand elle monte, contrairement à ce que vous pouvez imaginer. Elle vient par le sud inonder les parkings qui sont à l'extérieur du site. Dans le pire des scénarios elle s'arrête là. Quand vous venez nous voir, le centre d'information local n'est lui pas inondé, de même que l'ensemble de la plateforme du site. L'ensemble des éléments nucléaires aujourd'hui, y compris les bâtiments dans lesquels nous avons stocké les GV usés, restent les pieds au sec. Dans le pire des scénarios qu'on est capable d'imaginer de crues millénaires majorées, dans le risque donc qui a été retravaillé avec l'accident de Fukushima, l'eau reste là. Mais elle ne va pas partir immédiatement. Il faut éviter des entrées par-dessous, par la nappe.

L'endroit fragile était le Nord du site. Certains avaient visité ce qui avait été fait pour éviter d'avoir un effet d'entrée d'eau au bout de certains jours qui pourraient venir s'épancher sur le site. Le site est l'endroit hyper protégé sur l'inondation et tous les endroits où il y a des choses stockées avec potentiellement de la radioactivité. C'est pour cela que les GV usés qui sont dans un sarcophage donc parfaitement étanche de l'extérieur, on peut venir faire du camping devant ! Ils sont protégés et ils sont dans un lieu non inondable.

Pascal TERRASSE : Sur la crise millénaire, lorsque je présidais Territoire Rhône, il y a quelques années, on avait fait des études qui nous avaient coûté cher par casiers de 100 m² pour savoir quel serait l'impact d'une crise millénaire du Léman à la mer, en gros sur le territoire du bassin du Rhône que je présidais.

Une crue millénaire cela peut arriver. Ce serait environ 3 millions de Rhônalpins et provinciaux jusqu'à Arles qui seraient déplacés. C'est nous qui avons fait l'étude au sujet de la place Bellecour à Lyon. Cela veut dire déjà qu'une bonne partie de la commune de Cruas serait totalement noyée et totalement sous l'eau. D'ailleurs vous avez constaté, il y a quelques années à Cruas, quand nous étions en période médiévale, les gens n'habitaient pas en plaine ; ils habitaient sur le contrefort de la montagne qui a été réhabilité par le Maire actuel. Donc il faut savoir qu'un jour il peut y avoir une crue millénaire.

2^{ème} élément sur Fukushima : on avait dit les uns et les autres qu'il fallait que l'Etat français en lien avec EDF prennent ses responsabilités. Même si on peut se faire plaisir en se targuant d'être les meilleurs, en réalité, nous ne sommes jamais définitivement les meilleurs : il faut toujours performer en matière et prendre les mesures qui s'imposent.

L'opération post-Fukushima sur la seule centrale de Cruas que l'on connaît bien, pour laquelle nous sommes ici, ce sont environ entre 500 et 600 millions de travaux jusqu'en 2022 à peu près. L'objectif en 2022 est de tout terminer. Je vous rappelle que le plus gros investissement que nous avons fait en Ardèche c'est la Grotte Chauvet, c'est 55 millions. Cruas c'est donc 10 fois plus, et je ne vous parle pas de tout ce qui vient avec la décennale. Les 4 décennales c'est combien ?

M. CHANUT : C'est à peu près 30 millions par décennale et le grand carénage national : 50 milliards tout compris, divisé par 58 tranches. Dans le grand carénage, Fukushima est compris. Dans le langage courant, on mélange les 2, cela cadrera les esprits.

Le « programme grand carénage », c'est toutes les activités qui se font sur les centrales entre 2014 et 2025. St Alban attaque bientôt son grand carénage. En fait il s'agit des visites décennales pour le palier 1300 (MW) des 30 ans et pour le palier 900 (MW) des 40 ans ; c'est pour cela que l'on dit que Tricastin va attaquer son « grand carénage », en 2019 car il attaque les 40 ans des décennales. Ce que l'on appelle les VD 4. Cela correspond à peu près à 51 milliards sur 2014-2025. Certains ont peut être vu dans la presse, la cour des comptes parlait de 100 milliards. Mais elle ne parle pas des mêmes échéances ; elle va jusqu'en 2030 et parle de l'intégralité de l'exploitation qui va avec, y compris le combustible et tout ce que l'on peut y rajouter et donc du coup on est d'accord sur les 100 milliards. Aussi, il faut le comparer à ce qui est comparable en termes de périodes, de chiffres.

Pascal Terrasse : Ce sont des chiffres assez impressionnants.

Un intervenant dans la salle : Donc cela varie du simple au double ?

Christophe CHANUT : Ce n'est pas ce que je dis : 50 milliards sur la période c'est sur la période 2014-2025. La cour des comptes va jusqu'en 2030 et intègre d'autres choses que nous n'avons pas intégré dans le prix, en particulier le coût d'exploitation, je dirai « normal » d'une centrale, son combustible, ses employés, etc. Les deux chiffres sont bons mais on ne parle pas de la même chose.

Nous avons beaucoup de questions sur le grand carénage à Cruas, sur le « qu'est-ce qu'on fait » ? C'est compliqué, c'est long, il y a plusieurs phases. Ceux qui vont voir Tricastin sont un petit peu embrouillés ; nous leur disons des choses différentes parce que ce n'est pas obligatoirement les mêmes dates. Donc on a souhaité présenter cela pour que chacun se cale. En résumé, la phase 1 est terminée, on va attaquer la phase 2 et il y a une phase 3 qui est prévue derrière pour prendre en compte les accidents dits « extrêmes » et cumulés avec les phénomènes météorologiques.

Pascal TERRASSE : Merci pour toutes ces informations. On va peut-être poursuivre sur le point suivant qui appelait une question majeure qu'on a souvent évoquée entre nous, ce sont les problèmes de sécurité liés aux attentats. C'est un sujet sur lequel moi j'avais largement alerté EDF. Voilà, après ce sont des responsabilités qui appartiennent à l'Etat et donc on va vous écouter sur ce sujet majeur.

J'ai aujourd'hui plus peur des attentats que des inondations. En plus s'il y a les deux en même temps ...!

Mme Gwenaëlle THEBAULT : C'est un sujet à l'ordre du jour de la CLI qui devait avoir lieu le 20 mai. On avait demandé à ce qu'il soit enlevé puisque c'est un sujet majeur, il fallait du temps et des intervenants pour y répondre et d'autant plus qu'il y a une partie des informations qui, vous vous en doutez, sont classifiées confidentielles ou secret défense. Donc il y a des choses qu'on peut dire et d'autres pas. Il y a des spécialistes qui le suivent et que j'aurais bien voulu faire venir pour y répondre spécifiquement. C'est pour cela qu'on avait demandé à enlever ce sujet. Je vois qu'il a été maintenu dans l'ordre du jour ; c'est

embêtant. Donc je vais essayer de répondre dans la limite de mes « droits ». Je propose à la CLI pour une prochaine fois de faire venir des inspecteurs adhoc du ministère de l'Environnement au service du haut fonctionnaire de Défense.

Donc sur la sécurité terrorisme attentat, évidemment il y a des actions très fortes et dédiées sur ce domaine-là. Du côté exploitant qui a comme pour le post- Fukushima ou comme pour le grand carénage prévu des travaux, un échéancier qui va jusqu'en 2021 est suivi par l'Etat par les inspecteurs spécifiques du Ministère de l'environnement sur ces questions. Ces inspecteurs font des inspections une à plusieurs fois par an et des audits et ils ont eux aussi des demandes spécifiques d'amélioration interactives.

En interne, au niveau de la Préfecture, nous sommes en lien avec eux ; avec également l'exploitant. Il y a des plans qui sont faits au niveau départemental avec la brigade de gendarmerie dédiée à la centrale, avec l'exploitant et avec les compétences techniques spécifiques du Service du haut fonctionnaire de défense. Ces plans s'appellent le PPP et le PPE. Le PPP qui est de niveau de l'exploitant sur les mesures. Il s'agit du même principe que pour la sûreté nucléaire, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs barrières pour protéger contre une intrusion et contre une malveillance dans les différents domaines que sont la vidéo-surveillance, la protection périmétrique ou autres.

Ce PPP a été réalisé et mis à jour régulièrement par EDF et va être suivi d'un PPE qui est maintenant la partie Etat de ce sujet-là, à savoir, quelle est la réponse de l'Etat en face pour intervenir rapidement, pour apporter un soutien et éventuellement gérer une situation de crise ?

En dehors des attentats de janvier, novembre et même juin l'année dernière, il y a en plus de cela des niveaux supplémentaires qui ont été ajoutés suite à ces événements qui sont le passage en Vigipirate renforcé sur certains domaines et notamment le domaine de l'énergie. Ce sont des mesures qui ont été mises en place, des mesures publiques mais aussi de niveau confidentiel, secret défense, des mesures supplémentaires qui sont demandées là aussi directement par le Ministère de l'Environnement. Par ailleurs, dans le cadre aussi de l'état d'urgence, des mesures sont mises en œuvre par l'Etat et notamment des mesures sur le renseignement tant au niveau national où, comme vous le savez, les effectifs, les moyens techniques et législatifs du renseignement ont été améliorés, mais aussi au niveau local où tous les acteurs du renseignement dans les différentes forces de l'ordre : police, gendarmerie, la brigade qui est localisée dans la centrale et les services de renseignements territoriaux, ceux-ci travaillent de manière beaucoup plus étroite que ce qui se faisait avant sur ce domaine-là. Voilà ce que je peux dire pour l'instant dans mes limites. Si la CLI souhaite en savoir plus, c'est son droit mais là encore j'espère que vous pouvez faire confiance aux Services de l'Etat sur le fait qu'il y a bien des inspections qui sont faites régulièrement comme le fait l'ASN. Le fait est que les choses s'améliorent petit à petit et que s'il y avait un niveau grave lié à la sécurité, là-aussi il y aurait des mesures qui seraient prises pour arrêter la centrale. Je peux vous garantir que la centrale est dans un haut niveau de sécurité.

Pascal TERRASSE : Je ne doute pas une minute que l'Etat, d'un point de vue de sécurité de l'installation a mis en place des dispositifs adaptés ; moi-même j'ai eu l'occasion d'en vérifier les modalités. Mais il s'agit d'une réponse, d'un risque hexogène et pas endogène et aujourd'hui quand on connaît un peu les problèmes qui sont posés par des groupuscules violents, il est fini le temps où l'on va intervenir avec des moyens homogènes, c'est terminé. Tous les attentats qui se passent aujourd'hui, c'est à l'intérieur et donc là je me tourne peut-être vers le directeur : est-ce que tous les services de sécurité interne ont été renforcés ? Est-ce que sur l'employabilité, vous avez des éléments qui permettent de faire du renseignement justement ? Est-ce qu'aujourd'hui vous avez suffisamment de moyens, EDF, pour prévenir ce type de risque sans évidemment aller trop loin dans ce que l'on peut appeler les libertés individuelles ? C'est là tous le problème : sécurité et liberté individuelle, c'est quelque chose de très compliqué où les français veulent tous des libertés individuelles

mais tous de la sécurité ; c'est normal. Comme nous avançons sur cette lame très délicate et très difficile pour pas rentrer dans un Etat où on est gendarmé en permanence mais tout en assurant la sécurité de 2500 salariés qui sont aujourd'hui en permanence sur le site ; sans compter au-delà des salariés l'environnement, les ardéchois et les drômois ?

M. CHANUT : C'est une bonne question. En particulier celle qui touche la préservation des libertés individuelles parce que naturellement dès que je rajoute des moyens de surveillance, d'aucun pourrait s'imaginer que c'est dans un autre but que d'y voir un côté sécuritaire.

Moi ce que j'ai fait pour éviter qu'on passe des heures carrées à discuter du fait que l'Etat en particulier nous demande de renforcer certains niveaux défense, j'ai fait dernièrement venir à Cruas le Général RILLAC et le haut fonctionnaire HFDS de la Défense pour venir expliquer d'une part à nos organisations syndicales et d'autre part au Comité de Direction le risque de la menace réelle terroriste pour qu'on arrête de dire que chaque fois que je mets une caméra quelque part, c'est obligatoirement pour surveiller je ne sais pas quoi. Et d'ailleurs on est capable de faire le distinguo entre des caméras qui sont là pour justement éviter des vols, des dégradations, des choses comme ça et des caméras pour nous garantir avec une bonne vision des intrusions potentielles. Il faut faire tout cela.

Après sur le renseignement EDF, on n'a pas de renseignement spécifique. Je m'appuie à 100 % sur l'Etat, la Préfecture en l'occurrence, et ses moyens. S'ils me disent d'interdire l'entrée d'une personne sur le site - sachez quand même que chaque mois nous interdisons 30 à 50 personnes de rentrer sur le site en raison de doutes que nous remontent la Préfecture - je n'ai pas d'avis à donner. Il y a un criblage relativement fort qui permet de limiter. Je n'ai aucune compétence en la matière et je m'appuie à 100 % sur l'Etat.

Après sur le site, dans la bonne logique de nos lignes de défense, idem à la sûreté, il y a des lignes de défense qu'on peut créer en termes de conception. Pendant longtemps, EDF était ennuyé parce que finalement on était considéré juridiquement comme votre jardin chez vous. Vous vous rappelez ce qui s'est passé à Cruas, il y a quelques années où quelqu'un s'était caché au sud du site à côté des « aéros », Greenpeace en l'occurrence ? Nous étions embêté parce que finalement nous n'avions pas les moyens juridiques de nous défendre ni de savoir si c'était quelqu'un qui rentrait pour manifester son mécontentement sur le nucléaire ou quelqu'un qui, par ce biais-là, rentrait avec d'autres intentions.

Une nouvelle loi est sortie qui a défini les ZNAR (zones nucléaires à accès réglementé). On est géré maintenant par le Code de la Défense et en fait quelqu'un qui pénètre dans cette enceinte, qui est le premier grillage que l'on voit en rentrant ; tous les 10 m vous avez un grand panneau de zone protégée, ZNAR. Du coup, là, il n'y a pas de confusion : il n'est pas là pour venir mettre une pancarte..., il est obligatoirement considéré comme un agresseur.

A ce moment-là, il est repéré immédiatement par différents moyens. Il y a quand même un peloton de gendarmerie en permanence sur le site qui est là pour agir. Donc c'est une première ligne de défense. Tant qu'on ne l'avait pas, nous étions fragiles parce que finalement, faire la différence entre quelqu'un qui vient manifester son mécontentement et quelqu'un qui vient vous agresser, ce n'est pas obligatoirement évident à voir.

L'Etat a renforcé ces lignes de défense, c'est extrêmement important pour nous parce qu'aujourd'hui il n'y a plus de confusions possibles. Quelqu'un qui rentre, il n'est pas toléré à rentrer et il est vu comme un agresseur. Ca c'est le 1^{er} niveau.

Le 2^{ème} niveau : nous sommes en train de renforcer tout ce qui est visuel, tout ce qui est analyse de risque. Notre gendarmerie étudie les différentes fragilités du site. On remonte cela à l'Etat en termes de fragilité et nous devons démontrer notre capacité à nous défendre, notamment par des moyens humains mais aussi par des moyens techniques. Je ne pourrai pas les présenter ici, par contre ce sera fait, une fois construit, je pourrai inviter les gens de la CLI à venir voir les nouvelles conceptions mises en place, qui nous protègent de plus en

plus et qui montrent que c'est extrêmement compliqué par des voies terrestres ou aériennes de pénétrer dans un lieu du site. Voilà où, nous en sommes aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas tout dire non plus, sinon n'importe quel terroriste prendrait le compte-rendu de la CLI et pourrait savoir ce qu'il en est ! C'est un risque qui est vraiment pris en compte. Nous avons les moyens humains et techniques de nous défendre mais comme il est classique dans le métier, nous allons encore les améliorer.

Pascal TERRASSE : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

M Jacques BONNETEAU : Juste une question qui s'adresse peut-être à l'ASN. Je crois que vous n'avez pas évoqué l'aspect « cyber sécurité » et tests éventuels associés à la sécurité du système informatique et autre logiciel plus ou moins malveillant.

Mme Gwenaëlle THEBAULT: Cela fait partie des items qui sont vérifiés par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité. Là aussi il y a plusieurs barrières de sécurité qui sont améliorés au fur et à mesure.

M Christophe CHANUT : C'est une bonne question parce que c'est un risque qui n'est pas si vieux que ça au sens pris en compte par l'entreprise EDF où on se considérait un peu protégés naturellement par notre conception qui date des années 70 et le wifi ça ne marchait pas très bien en 70... Donc on se sentait protégé, mais on a eu donc quelques doutes, aussi, nous sommes allés jusqu'à embaucher des hackers, des gens qui sont là chez nous en permanence pour venir voir si on se défend bien, nos lignes de défense, nos systèmes y compris dans les modifications que l'on est en train de faire. Les centrales étaient assez protégées naturellement contre les agresseurs externes, par contre beaucoup de modifications ont été faites et aujourd'hui, quand on utilise de l'informatique ou des choses comme cela, on ne conçoit plus comme on concevait il y a 40 ans. On a défini des nouveaux schémas pour être certain de se protéger, y compris dans nos modifications qui du coup pourraient devenir une fragilité si on y prenait pas garde.

En termes de conception, nous nous sommes renforcés ainsi qu'en terme de détection de fragilité au niveau du site. Nous avons en permanence des gens chez nous qui sont là pour tester nos systèmes. Il faut encore évoluer. Je ne garantis pas que tous les agents du site comprennent les risques qu'ils prennent s'ils mettent une clé USB sur leur PC soit pour des secrets industriels soit pour des secrets autres parce que nous ne sommes pas toujours derrière. Mais il y a des lignes de défense, il y a des pare-feu, il y a des officiers qui sont mis en place sur nos sites. Je pense que nous sommes correctement protégés par rapport à ça. Maintenant le problème est que cela évolue en permanence. Et si l'on n'est pas dans le mouvement, nous aussi nous serons en retard. Donc nous investissons en permanence sur des lignes de défense aujourd'hui pour les attaques de cyber sécurité car cela évolue extrêmement vite dans ce domaine-là comme vous le savez.

Pascal TERRASSE : Paradoxalement les attaques ne se font pas simplement aujourd'hui par des activistes divers et variés mais cela se fait par des Etats. La dernière attaque d'un grand média mondial a été faite par un Etat dont on connaît l'origine mais dont on ne peut pas parler...

Merci sur l'ensemble de ces sujets. Evidemment vous avez compris les uns, les autres qu'on ne souhaite pas avoir la recette et les secrets de la protection, par contre ce qu'on imaginait cher Christophe (Chanut) c'est qu'on pourrait, pour celles et ceux qui veulent approfondir les questions de sécurité, organiser une réunion de travail spécifique où l'on demanderait évidemment à ceux qui veulent y participer et il y aurait une petite enquête individuelle sur chacun.

Mme Gwenaëlle THEBAULT: C'est plus qu'une petite enquête. Je suis un peu embêtée pour vous répondre par la positive. Une enquête n'est pas un criblage comme pour accéder simplement à la centrale, il faut être habilité à connaître les informations classifiées confidentielles ou secret défense. Bon, si ce n'était que sur la partie publique il n'y aurait en effet que du criblage à faire.

Christophe SAUTIERE : Si j'ai bien compris Monsieur le Président, ça serait une réunion spécifique de la CLI à organiser ou ce serait une visite comme l'a suggéré M. le Directeur de certaines installations du site ?

Pascal TERRASSE : Nous pouvons faire les deux. Moi j'ai vu les moyens techniques qu'ils ont mis en place. Nous ne pouvons pas tout montrer non plus, c'est vrai. Ecoutez, faites-moi des propositions, discutez entre vous mais je pense que cela peut intéresser quelques personnes avec la limite de l'exercice.

On poursuit sur les points soumis à l'ordre du jour. Il y a la problématique du bilan de la campagne de distribution d'iode et c'est l'ASN qui nous fait la présentation ainsi que la Préfecture.

M. Olivier VEYRET : Là aussi pour ceux qui étaient à la CLIGEET, (la CLI du Tricastin ne comprend pas que la centrale EDF mais également les installations AREVA), c'est un bilan qui a été déjà été présentés dans ces instances quasi à l'identique.

Comme vous le savez tous, nous avons une grande campagne de renouvellement des comprimés d'iode mis à disposition du public du périmètre PPI des 10 km de la centrale qui a été lancé fin de l'année passée et qui s'est poursuivie également fortement en ce début d'année. Cela concerne les 19 centrales nucléaires EDF, plus une installation de recherche : l'ILL à Grenoble, sur un périmètre beaucoup plus réduit.

Nous nous sommes beaucoup impliqués les uns et les autres dans des réunions publiques pour présenter la démarche. Cette démarche a deux buts :

- 1 - procéder à la distribution des comprimés mais également
- 2 - former les gens au risque nucléaire et leur rappeler qu'ils habitent dans une zone sensible.

Quatre ou cinq mois après ce lancement, les résultats nationaux montrent qu'à peu près 40 % de la population concernée sur les 19 centrales a fait la démarche. On a distingué les particuliers qui sont plutôt les « bons élèves », les établissements recevant du public scolaire qui sont les « très bons élèves » et ceux recevant du public non scolaire qui sont les « mauvais élèves » de la démarche.

Si nous passons au transparent suivant, on peut comparer les résultats sur les 19 centrales. Alors, ce n'est pas une démarche de performance là non plus : il ne s'agit pas de dire qui sont les premiers ou les derniers et de les pointer du doigt, cependant nous voyons que Cruas s'inscrit globalement dans la moyenne de ce que je viens de présenter.

Ce qu'il faut voir également c'est que cette moyenne est bonne par rapport aux campagnes précédentes.

Que va-t-il se passer maintenant ?

D'abord ce qu'il faut avoir en tête c'est qu'on ne peut qu'encourager - et je pense que la CLI fera le relais de ce message - vous êtes pour certains d'entre vous des élus, on ne peut qu'encourager les gens à faire la démarche. C'est important de se procurer ces comprimés d'iode.

Je rappelle, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, qu'avant 1997, il n'y avait pas cette philosophie de distribuer l'iode aux personnes qui habitent le plus près de la centrale. On a

changé en 1997 cette philosophie pour que les gens soient les propres acteurs de leur protection mais cela nécessite qu'ils soient responsables et qu'ils fassent la démarche d'aller chercher ces comprimés.

La deuxième : relayer la demande auprès des entrepreneurs, des entreprises, des ERP non scolaires puisque ce sont eux qui se sont le moins bien mobilisés sur cette première campagne.

Enfin, les taux de distribution seront en permanence réactualisés sur le site dédié.

L'objectif du dernier transparent était de se rappeler toute l'importance de se procurer cet iode. Cet iode stable est un moyen efficace de protection des populations en cas d'accident nucléaire. Je rappelle que les pouvoirs publics, sur décision du Préfet, ont 3 moyens de protéger la population :

- 1 - la mise à l'abri et l'écoute
- 2 - l'évacuation éventuellement
- 3 - la prise de comprimés d'iode stable.

C'est donc tout à fait fondamental de s'en procurer.

Concernant les « 10 km » : je pense que je vais devancer la question qui inévitablement me sera posée...

Le périmètre PPI tel qu'il était lorsque la campagne s'est engagée était un périmètre de 10 km. Nous avons eu une annonce qui était de dire le périmètre sera porté à 20 km, annonce de Mme ROYAL qui a été faite au mois d'avril.

Pour l'instant cette annonce est en cours d'étude pour voir comment elle peut être mise en œuvre opérationnellement mais il n'y a pas de calendrier ni d'échéance à ce stade définis.

Mme THEBAUT pourra-t-on peut-être corriger ou amender ce que je viens de dire ?

Mme Gwenaëlle THEBAUT : Je vais compléter ; vous poserez votre question après si vous voulez bien.

Actuellement pour compléter sur l'iode et donc par extension sur le périmètre PPI, la distribution d'iode autour de Cruas concerne 36 communes et environ 40 000 personnes pour le rayon de 10 km, sachant que quand le rayon des 10 km touche une commune, on distribue à l'ensemble des habitants de cette commune.

Nous avons fait des réunions publiques dans lesquelles nous avons eu de fortes participations. Nous étions très contents parce que nous avons eu de 50 à 70 personnes dans certaines réunions. C'est aussi une demande que je vous fais de transmettre cette information : rappeler à vos amis, vos voisins, vos administrés d'aller chercher ces comprimés d'iode pour leur sécurité puisque cela fait partie des systèmes de protection de la population. Cela intéresse, puisque nous avons des taux de retrait quand même qui sont meilleurs que les années précédentes mais qui ne sont à mon avis pas satisfaisants. Moi je serai satisfaite lorsque 100 % des comprimés d'iode auront été récupérés !

Par comparaison, si un jour on passait au périmètre des 20 km le périmètre des centrales nucléaires, nous avons fait une analyse, ce ne serait pas 40 000 personnes qui seraient concernées mais 144 600 actuellement ! Vous imaginez bien que cela ne relèvera pas des mêmes échelles de traitement si jamais nous passons à 20 km. L'annonce a été faite en effet. Cela n'a été ni confirmé, ni planifié. Pas de calendrier, pas de précisions techniques là-dessus. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y aura un impact sur le PPI qui prévoit les mesures réflexes en cas d'accident et sur cette distribution d'iode. Sachant que le PPI prévoit les mesures réflexes en cas d'accident dans un rayon de 10 km et qu'il existe déjà un plan au-delà des 10 km qui est le plan national sur les retombées radioactives qui concerne l'ensemble du territoire français en cas de problèmes liés à la radioactivité y compris un

accident sur une centrale étrangère qui toucherait la France. Cela a été mis en place aussi suite à Fukushima.

Donc notre PPI, ce sont des mesures réflexes sur les rayons de 10 km. Au-delà, nous avons mis en place des choses pour traiter une problématique qui pourrait s'étendre au-delà des 10 km ou qui viendrait d'ailleurs. L'idée d'étendre le PPI à 20 km ce serait simplement de prévoir des mesures réflexes jusqu'à 20 km, ce qui ne serait pas facile à mettre en œuvre par rapport à la population concernée. En outre, l'utilité ne serait pas démontrée par rapport à d'autres documents existants comme le plan national ou les plans ORSEC.

Un intervenant : 2 choses. La première concerne le périmètre. Si on passait à 20 km, on recouperait le périmètre PPI du Tricastin. 2ème chose : la durabilité. Elle était marquée jusqu'à 5 ans. Il semblerait que cette durabilité ait été allongée ?

Mme Gwenaëlle THEBAUT : Oui en fait, avant c'était 5 ans, maintenant c'est passé à 7 ans. Donc la prochaine distribution d'iode aura lieu dans 7 ans.

M. Pascal TERRASSE : A la 1^{ère} question, oui il y aura des communes entre Marcoule/Bagnols S/ Cèze on va dire et Tricastin et Cruas qui seront concernées par les 2 périmètres. Moi je suis dans la zone la plus nucléarisée de France !

M. Jean-Pierre DANLOUE : M. TERRASSE vous avez beaucoup insisté sur le rôle de la Préfecture tout à l'heure. Il est évident quand on travaille ce dossier PPI ou les annexes qu'il y a une très grande disparité sur le niveau d'information fourni par la Préfecture pour les mêmes risques. Il existe par exemple dans le Département de la Vienne un plan hors sec « iode » qui détermine à la fois la distribution, la population et les lieux de stockage.

Mme Gwenaëlle THEBAUT : Il en existe aussi un en Ardèche ainsi que dans toutes les centrales nucléaires.

M. DANLOUE : Heureux de l'apprendre mais j'aimerais bien le trouver sur le site internet. Vous avez également un document qui est sorti pour la Drôme qui s'appelle « gestion d'une crise nucléaire ». Grâce à ce document on voit que l'on est passé par rapport par la description du PPI initial qui était considéré depuis les années 1997 comme fiable avec un vent, à ce que l'on appelait une « diffusion normale », c'est-à-dire un vent de 5 m/s. Avec un seuil de prise d'iode qui était à l'origine à 100 milli Sieverts/s. Depuis une décision de 2008, le seuil de distribution d'iode est à 50 milli Sieverts/s.

Si nous reprenons les abacs qui existent dans la littérature de l'IRSN avec 50 m/s on arrivait sur les fameux seuils proposés par Mme ROYAL aujourd'hui, c'est-à-dire de passer de 5 à 10, à 10 à 20. Donc, comme je suis curieux, j'ai posé la question lors de la présentation à Meysses par quel tour de « passe-passe » nous étions arrivés à garder les mêmes périmètres ? J'ai eu la réponse dans un document de la Préfecture de la Drôme puisque nous sommes passés d'une diffusion normale 5 m/s à une diffusion faible 2 m/s.

Question que je repose : comment peut-on faire avaler des choses pareilles alors que tous les documents de la DREAL, qui a en charge l'information en particulier sur les risques, toutes les études environnementales, comportent une rose des vents. La rose des vents définit et la fréquence des vents et la vitesse et les ondes d'attaque. Là encore nous sommes dans un système de « transparence opaque » pour reprendre les vieux démons des années 70 : on est toujours dans le même schéma.

Donc j'ai fabriqué un petit papier que je vais distribuer parce que je suis pris par ailleurs aussi mais j'attendais jusqu'au dernier moment d'avoir l'information sur l'iode.

Donc je vous rappelle que même l'exploitant peut vous le présenter. Il peut très bien vous faire une simulation à partir d'un système qui s'appelle KGE et qui existe depuis des années en prenant des hypothèses réalistes de vent. Je rappelle que cette question-là, je l'ai déjà

posée à plusieurs reprises à l'ASN, en particulier suite à l'incident qu'il y avait eu sur le gaz odorant du côté du Havre. J'ai dit : on connaît le gaz, on connaît l'orientation et la vitesse du vent, alors pourquoi ne pas faire du compte à rebours sur les activités pour remonter au terme source ? Apparemment l'IRSN travaille sur ce domaine-là maintenant aussi pour pouvoir remonter à partir des balises fixes à la valeur réelle du terme source qui reste toujours quelque chose d'assez inconnu.

Sachant que si vous prenez des comprimés d'iode une des dimensions que vous oubliez également c'est que le plan familial de mise en sécurité prévoit des possibilités d'isolement de 32 h. Le document du CODIRPA prévoit aussi une possibilité de deuxième prise d'iode. Donc pour ceux qui ont des enfants, petits-enfants arrangez-vous pour avoir des comprimés pour eux car après 60 ans on ne risque plus rien... A 60 ans on peut se passer du comprimé d'iode. C'est le comportement de la thyroïde et cela est même prévu par les textes !

M. Pascal TERRASSE : M. DANLOUE, vous mettez votre document à la sortie. On le récupèrera.

Sur l'élargissement des 20 km, a-t-on à rajouter des choses puisqu'on sait que c'est une déclaration de la Ministre de l'Environnement qui a laissé entendre qu'elle allait élargir la zone PPI à 20 km au lieu de 10 km, donc cela concernera un zonage plus important ? Pour le moment aucun arrêté ou décret n'est prévu ; rien qui fixe ce nouveau zonage. Je tenais à vous en faire part.

M. DANLOUE, pendant très longtemps, on nous a parlé de ce dossier. Même lui, a demandé à ce que l'on étende pour d'autres raisons, de déviation notamment, cette prise en compte qui est donc maintenant actée.

Sur la désignation d'un représentant de la CLI de Cruas-Meysse à l'Association Nationale des CLI (ANCLI), Jacques BONNETEAU serait désigné au titre des personnes qualifiées dans le domaine du nucléaire. C'est quelque chose qui est aussi acté ?

M. Christophe SAUTIERE : oui, c'était la candidature la plus ancienne.

M. Pascal TERRASSE : On est d'accord M. Bonneteau ?

M. BONNETEAU : Oui dès à présent, je participe à deux groupes permanents au niveau de l'ANCLI. Cela s'est fait en parallèle de mon entrée à la CLI proprement dit. J'avais été sollicité par M. Yves LHEUREUX et d'autres collègues. Du fait que j'ai participé à l'aspect décontamination d'EURODIF avant démantèlement. J'étais intéressé par le sujet du GP MDR et du GP DEM. Je participe donc à ces deux groupes permanents.

Dans le cadre du GP MDR : de manière très spécifique, c'est sur la réversibilité de CGO.

Dans le cadre du GP DEM : c'est sur le recyclage des matériaux, domaine technique sur lequel j'avais envie de participer.

M. Pascal TERRASSE : On acte en effet votre participation au sein de la CLI au titre des associations de protection de l'environnement.

Sur le rappel du règlement de la CLI, Christophe c'est toi qui nous fais la présentation de ces deux rappels au règlement.

Christophe SAUTIERE : Il n'y a pas de présentation particulière. C'est simplement un rappel sur deux points que nous avons pu noter suite aux remarques de certains d'entre vous, certains membres de la CLI

Le 1^{er} point : sur la question notamment des délais de transmission des informations aux membres de la CLI, petit rappel que l'on souhaitait faire parce que l'article 7 du Règlement

Intérieur prévoit que les documents doivent être envoyés cinq jours francs avant le jour de la CLI. Et c'est vrai que pour nous, c'est important au niveau de la CLI qu'on puisse aussi avoir ces documents avant de pouvoir éventuellement, s'il le faut, poser des questions aux contributeurs et pouvoir les retransmettre. Cela était un petit rappel parce que c'est parfois pour nous un peu difficile d'obtenir les éléments dans les temps. On a bien conscience qu'effectivement ce n'est pas simple pour les contributeurs, notamment EDF et l'ASN, mais c'est vrai que c'est un point qui a été relevé par les membres de la CLI. Donc on fait ce petit rappel là pour les prochaines fois.

Le 2^{ème} point, M. le Président c'était essentiellement par rapport à des méls qu'on avait pu recevoir sur la boîte CLI. On avait une série de méls de M. PERRICO, représentant CGT au CNPE, qui faisait état notamment de sujets qui relevaient plus de l'aspect national comme on a pu le voir sur les questions notamment de loi travail et de rappeler que cette boîte méls de la CLI n'est pas faite pour être un écho national. Elle doit rester strictement utilisée pour ce pour quoi la CLI est faite et dans le cadre du règlement Intérieur. C'est un point qu'on voulait simplement rappeler pour que la CLI continue à bien fonctionner, pour ne pas qu'on soit submergé par les revendications de tel ou tel. Pour les membres de la CLI, malgré que celle-ci soit toujours dans un contexte potentiellement sensible, doivent être vigilants à n'utiliser cette boîte et la CLI de façon générale qu'à bon escient. Ce sont ces deux petits rappels que l'on souhaitait faire pour le bon fonctionnement général de la CLI.

M. Pascal TERRASSE : Merci cela n'appelle pas de remarques particulières.

Dernière information que je voulais vous confier, nous n'avons pas de secrétaire. La secrétaire, Madame Martine PATUREL a demandé sa mutation et l'a obtenue au sein de la collectivité départementale aussi Christophe SAUTIERE assure l'intérim en attendant la décision de remplacement de Martine.

M. Christophe SAUTIERE : Nous avons effectivement fait une demande pour un poste reformaté sur de nouvelles compétences par rapport à l'évolution des compétences du Département qu'on doit prendre en compte aussi. Pas de décisions pour l'instant.

M. Pascal TERRASSE : Je vais insister. Il faut vraiment faire passer le message auprès du Président du Conseil Général que nous ne pouvons pas trop attendre. Comme nous avons besoin sur ce poste de gens à la fois compétents, (je ne doute pas qu'il n'y ait pas de gens compétents au Conseil Général) mais surtout une forme de durabilité dans l'action parce que ça nécessite une technicité qui ne peut s'acquérir que dans la durée. Donc cela ne peut pas être un poste comme on peut en avoir au Conseil Général où l'on va instruire un dossier ici ou là. Donc vraiment moi, ce que je veux faire passer devant vous et je veux que ce soit dit et rappelé par vous M. SAUTIERE, c'est que l'on a besoin de quelqu'un très rapidement parce que dans le cas où l'on aurait des problèmes, c'est vers nous aussi qu'on se tournera. Et moi je n'ai pas envie à un moment donné de me retrouver à répondre à la presse ou à qui que ce soit en disant « je ne sais pas ». Une demande de subvention d'une commune, même si cela est mal instruit, ça ne change pas la face du monde, mais un problème sur la centrale, ça peut changer la face du monde. Faites passer le message en haut.

M. André JOUFFRE : En début de réunion il y a eu une question sur le zircaloy. Apparemment il y aurait un petit problème sur le gainage combustible.

M. Olivier VEYRET, ASN : Absolument, mais ce problème n'est pas nouveau. Il date de 2013-2014. Nous avons pris position sur ce sujet-là il y a deux ou trois ans. Vous trouverez toute la documentation sur notre site.

Alors, de quoi s'agit-il ? Les pastilles de combustibles sont mises dans des crayons, dans des gaines de combustibles. C'est toute une technologie, le choix des matériaux car les

pastilles de combustibles, au droit de ce métal qui les enveloppent, elles se corrodent. Et les études d'EDF ont montré dans les années 2013-2014 qu'il y avait un risque.

Je crois que ça porte un nom : la « desquamation ». Le risque c'est qu'au lieu d'avoir une oxydation uniforme, il y ait une partie de l'oxydation qui parte. Le combustible, ce dont il a horreur, c'est de ne pas être uniforme. Si vous avez un bout de l'oxyde qui part, cela va créer une zone singulière dans la distribution du flux nucléaire et c'est là que les ennuis peuvent arriver notamment des créations de « points chauds » où le flux nucléaire va se distribuer de manière non uniforme. Donc le risque est que le combustible ne soit plus étanche. Quand on s'est aperçu du problème, on a demandé à EDF comment elle le caractérisait et ce qu'elle proposait ? A partir de ce qu'a proposé EDF, nous l'avons soumis cette réponse à l'expertise de l'IRSN.

Il faut savoir qu'il y a 2 seuils :

- un seuil de 80 micromètres : seuil d'arrêt de charge
- un seuil de 108 micromètres pour le taux d'oxydation : seuil d'arrêt - Au-delà de 108 micromètre la tranche doit s'arrêter car il y a un risque de desquamation qui augmente.

Tout au long de la vie d'un assemblage de combustibles, EDF mobilise le taux d'oxydation par un logiciel et lorsque le seuil de 80 micromètre est modélisé comme atteint, la tranche ne peut plus manœuvrer. Elle rentre dans ce qu'EDF appelait « la contrainte zyrcaloy 4 ». Je sais que les tranches de St Alban, notamment la tranche 1 qui rentre dans sa visite décennale au mois de février, elle rentre en « contrainte zyrcaloy 4 » au 1er de septembre cette année. Toutes les tranches utilisant du zyrcaloy ont une date définie, date à laquelle elles ne sont plus manœuvrantes. Et il est vrai pour répondre à la question de M. MONTIEL que j'imagine que dans le cadre de vos baisses de charge et votre mouvement social, vous ne pouvez pas manœuvrer les tranches en zyrcaloy 4 si l'équipe de quart est considérée comme gréviste. J'imagine que cela vous a été opposé.

M. Yann MONTIEL, CGT de l'Ardèche : Depuis 6 mois c'est systématique, dès qu'il y a un mouvement de grève. Je comprends qu'il faut qu'on arrive à discuter, mais il y a aussi des contraintes. A un moment donné il faut qu'on arrive à se mettre autour de la table. Donc systématiquement on nous oppose ce truc-là. Nous ne pouvons pas faire de baisses de charge, donc les agents sont grévistes sans pouvoir intervenir sur la machine. C'est compliqué et surtout la question qui m'interroge c'est : est-ce que ce n'était pas faisable de faire autrement, cela faisait très longtemps que cela dure ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres technologies ? Si on peut le faire, pourquoi ne le fait-on pas dès maintenant et pourquoi on laisse perdurer des années quelque chose qui est potentiellement à risque ?

M. Olivier VEYRET, ASN. La question s'adresse à EDF. Je les laisserai répondre mais ce qui est certain c'est qu'on ne fabrique pas un assemblage de combustibles comme ça. Et le deuxième élément de réponse est qu'à un moment donné, la stratégie d'EDF, on la considérait comme acceptable.

M. Yann MONTIEL, CGT de l'Ardèche : C'est la stratégie financière. Aujourd'hui on en voit les limites !

M. Olivier VEYRET, ASN : Non, je dis juste qu'EDF propose une stratégie qui n'est pas financière : c'est, jusqu'à quel stade je peux exploiter mon zyrcaloy ? Cette stratégie moi je l'expertise et sans contrainte financière. Moi ce que je regarde c'est si l'assemblage est sûr ou pas et à moment donné je définis deux limites : je dis vous pouvez l'exploiter jusqu'à 80 microns. Là vous pouvez manœuvrer et utiliser votre assemblage comme n'importe quel autre. Au-delà de 80 microns, vous ne pouvez plus manœuvrer la tranche et arrêt immédiat

en deuxième seuil. Voilà. Je n'ai pas de stratégie financière. Je ne suis pas actionnaire d'EDF. Après c'est à EDF qu'il faut poser la question.

M. Pascal TERRASSE : Réponse d'EDF ensuite nous passons au dernier point.

M. Christophe CHANUT : Je vous garantis M. MONTIEL qu'au point de vue zyrcaloy, ce n'est pas la grève qui nous embête le plus ; c'est le fait de ne pas pouvoir rendre aux gens une tranche. Ce n'est pas les grèves potentielles qui nous embêtent le plus vis-à-vis du zyrcaloy. On préférerait ne pas avoir ce problème-là et avoir les tranches manoeuvrantes y compris le jour de grève. Il ne faut pas penser qu'il y a une vision malsaine qui fait que l'on ne change pas le combustible, pour permettre le jour de grève qu'il n'y ait pas de baisse de combustible. J'espère que vous ne l'imaginez pas ! L'enjeu pour l'entreprise est beaucoup plus fort que ça. Après les cœurs se rechargent par quart ou par tiers suivant leurs origines, et donc il faut un certain temps pour pouvoir changer le combustible : déjà il y a des qualifications à avoir sur les gaines. Je ne sais plus où l'on en est dans le cycle de changement pour ne plus avoir cette problématique de conception zyrcaloy 4, parce que c'est très embêtant pour EDF, EDF veut des tranches manoeuvrantes et on en aura de plus en plus besoin avec l'augmentation des ENR, c'est une évidence. Il faut qu'on trouve la solution.

Nous avons deux problèmes forts qui sont relevés par vous lorsqu'il y a des demandes d'appels à grève. A Cruas, il y a la problématique technique du zyrcaloy 4, qui n'est pas si vieille que ça mais il faut le temps de renouveler le combustible, et il y a un autre problème, les problématiques d'oxygénation des bâches REA. C'est un point de vue STE. Nous n'avons pas le droit de varier la charge. Donc on ne le fait exprès, on y travaille, il y a une affaire nationale qui est montée sur les bâches REA à eau. On préférerait avoir des tranches manoeuvrantes, je vous le garantie. Je n'ai plus en tête exactement le plan d'action. Je ne peux pas répondre en séance mais nous avons les éléments pour ça.

M. Pascal PERRICO : J'ai quelques éléments de réponse mais je ne sais pas si je peux compéter ce que vous dites ?

A priori, votre directeur arrêt de tranches avait répondu. On avait encore pour deux ans de zyrcaloy 4. Pour les bâches REA à eau, ça c'est une problématique qui dure depuis 15 ans donc c'est un autre problème... Je profite qu'il y ait l'ASN : ce qui m'interpelle c'est le combustible utilisant le zyrcaloy 4. Cela fait longtemps que nous l'avons et nous avons fait avant des variations de charge donc on a identifié un problème qui existait avant mais qui n'a posé aucune problématique. Est-ce qu'on ne s'est pas posé une question qui n'existait pas ? C'est bêtement la question technique que je pose. Et là, la résolution c'est de mettre de l'ECM et un autre matériau : l'oxydation du combustible à l'intérieur est la même ! Donc en quoi le fait de changer le gainage résout le problème d'oxydation du combustible à l'intérieur ?

M. Olivier VEYRET, ASN : Tout combustible s'oxyde au contact de sa gaine porté aux températures du circuit primaire. Par contre le risque présenté par le zyrcaloy 4 c'est la desquamation, c'est-à-dire qu'il y ait un petit bout qui parte et de créer un point singulier dans la distribution de flux. C'est ça le risque.

M. Pascal TERRASSE : Ok, merci. Gwenaëlle, c'est vous qui allez conclure.

Mme Gwenaëlle THEBAUT : Juste une annonce pour vous confirmer ce que j'avais déjà dit à la précédente CLI conformément au calendrier national, il va y avoir un exercice PPI nucléaire à Cruas les 13 et 14 décembre. Cette année ce sera sur deux jours.

1^{ère} jour : exercice cadre où la population ne sera pas impactée et ne sera pas invitée à jouer ;

2^{ème} jour : exercice où on invitera la population et les communes à jouer.

Actuellement des groupes de travail ont été définis, tant sur la définition du chronogramme, c'est-à-dire comment on va dérouler l'exercice, que sur la communication ou sur une partie spécifique que l'on va jouer qui est l'évacuation réelle de certains établissements recevant du public, notamment des écoles comme on l'avait fait en 2009 et comme ça été fait dans le PPI Tricastin lors du dernier exercice. S'il y a des membres de la CLI qui veulent participer à des groupes de travail, ils sont les bienvenus. Je vous propose de passer par le secrétariat de la CLI qui nous transmettra les noms de ces personnes.

A la prochaine CLI, nous vous parlerons plus spécifiquement de cet exercice. Si c'est avant, on parlera de comment il va se passer et si c'est après, du retour d'expériences.

M. Pascal TERRASSE : Il y aura vraisemblablement une CLI autour des 15 premiers jours de décembre ou dans les 15 derniers jours de novembre. Nous en faisons deux par an. Il faut qu'on s'y tienne.

Mme Gwenaëlle THEBAUT : Il faudra qu'on se cale. Une réunion publique ouverte à la population et aux communes aura lieu environ 30 jours avant cet exercice, sans doute au niveau du site lui-même ou dans une commune voisine.

M. Pascal TERRASSE : D'accord. Ce serait bien qu'on soit là ; d'abord pour intervenir en tant que Président de la CLI. Allez, on termine, monsieur le Directeur.

M. Christophe CHANUT : Juste un mot pour répondre à la question posée : Suite à l'affaire AREVA sur les dossiers dit « barrés », M. JOFFRE a posé la question. Je le dis, il n'y a pas d'équipements sur le site de Cruas impactés par cette affaire. Il y a des affaires qui ne touchent pas que les générateurs de vapeur ; c'est une affaire d'assurance qualité. Aucun équipement n'est impacté par cette affaire-là côté Cruas, y compris les GV bien sûr.

M. Alain JOFFRE : Il n'y a pas d'analyse ?

M. Christophe CHANUT : Vous m'aviez posé une question sur l'affaire Creusot-Loire CAREVA. Dans cette affaire il y a des GV, mais il y a aussi l'ensemble des équipements qui ont été forgés à Creusot-Loire. Il y a quelques analyses en cours de dossiers. On appelle cela des « dossiers barrés » parce que ce qu'ils avaient des défauts d'assurance qualité. Ils étaient barrés par les qualitiens de Creusot. Aucun équipement n'est impacté par cette affaire-là côté Cruas, y compris les GV bien sûr.

M. Pascal TERRASSE : Merci Monsieur Chanut. Il nous faut maintenant conclure cette séance. Marc.

Marc MICHEL, chambre d'agriculture de l'Ardèche : Au cours des précédentes réunions, j'étais intervenu donc au titre de la Chambre d'Agriculture sur le problème de la continuité de la fourniture des eaux tièdes. Je signale qu'actuellement il y a un groupe de travail sous l'autorité de M. Préfet avec les services du Département, les maires de Cruas et de Meysse, la Chambre d'Agriculture et le Département qui s'est mis à l'étude pour essayer de trouver des solutions. C'était l'information que je voulais donner.

M. Pascal TERRASSE : Et aussi le SDEA qui est le premier concerné puisque le syndicat que je préside a informé les agriculteurs par un courrier que je leur ai adressé, il y a maintenant quinze jours, qu'EDF mettait fin à la distribution d'eau chaude, tiède pardon, sur le secteur et donc quelles seraient les compensations. C'est un sujet complexe. Nous avons passé beaucoup de temps à se voir pour trouver une solution.

M. Marc MICHEL : Plusieurs pistes apparemment.

M. Pascal TERRASSE : Effectivement. Merci bonne soirée.